

12041911

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/05/2025
Retour Préfecture : 20/05/2025



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 27 mars 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 27 mars 2025

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Installation d'un conseiller métropolitain suppléant. Commune de Rumigny....	6
3 - Désignation du Secrétaire de séance.....	6
4 - Communications du Président. Etat des indemnités des membres du.....	7
Conseil métropolitain. Année 2024.....	7
5 - Procès-verbal de la séance du jeudi 30 janvier 2025. Approbation.....	7
6 - Décisions du Président. Compte rendu.....	8
7 - Impôts directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2025.....	8
8 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vote du taux d'imposition. Année 2025.....	8
9 - Budget primitif. Exercice 2025. Approbation.....	9
10 - Budget Primitif. Exercice 2025. Programmation pluriannuelle des investissements. Approbation.....	20
11 - Association Groupe Sup de Co Amiens Picardie. Désignation d'un membre d'honneur.....	21
12 - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois. ADUGA. Participation d'Amiens Métropole. Année 2025. Convention.....	21
13 - Appel à projet demande de classement au titre de Projet d'Envergure Régionale.....	22
dans le cadre du SRADDET Région Hauts-de-France. Candidature.....	22
14 - Association Cap Vert Amiens. Subvention. Année 2025.....	23
15 - Comité de jumelage européen de la ville de Longueau. Subvention. Année 2025.....	23
16 - Actions d'animation et de promotion. Subventions. 1 ^{ère} répartition. Année 2025.....	23
17 - Maison des associations d'Amiens Métropole. Subvention de fonctionnement et de l'action AGORA. Année 2025. Conventions.....	24
18 - SAFER Hauts-de-France. Renouvellement du partenariat. Convention 2025-2030.....	24
19 - Classement et déclassement des Routes à Grande Circulation. Avis.....	25
20 – Gare de Longueau. Transfert de gestion pour la modernisation du parking et du parvis. Conventions.....	25
21 - Rumigny. Aménagement Rue d'Hébécourt. Conventions.....	27
22 - Régime indemnitaire des agents de la Communauté d'Agglomération.....	28
Amiens Métropole.....	28
23 - Aéroport Amiens Glisy. ENEDIS. Convention de servitude.....	28
24 - Règlement Budgétaire et Financier. Modification.....	29
25 - Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme et Trésorerie du Grand Amiens et Amendes. Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF). Période 2025-2027.....	29
26 - Contrat de Plan Etat Région Hauts-de-France 2021-2027. Avenant Mobilités.....	29

27 - Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Participations financières 2025. Convention de Gestion Unifiée du Personnel et d'appui financier, administratif et juridique.	30
28 - Amiens. Site Nord du CHU Amiens-Picardie. Participation financière.	31
Convention.	31
29 - Agence France Locale. Délibération annuelle de garantie. Année 2025.	31
30 - Amiens. ZAC Gare la Vallée. Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Financement de l'aménagement de la ZAC. Garantie d'emprunt. Convention.	31
31 - Amiens. ZAC Renancourt. SEM Amiens Aménagement. Financement de l'aménagement de la ZAC. Garantie d'emprunt. Convention.	32
32 - Feuille de route stratégie numérique 2024-2027.	33
33 - KatalyZe. Incubateur d'économie sociale et solidaire. ESS. Subvention. Année 2025. Convention.	34
34 - Association dreamakers. Subvention. Année 2025. Convention.	35
35 - Projet Alimentaire Territorial d'Amiens Métropole. Parcours Alimentaire Pédagogique et Animation d'accompagnement des communes pour un approvisionnement durable et de qualité en 2025 et 2026. Conventions.	35
36 - Association Initiatives Paysannes. Territoires Hauts-de-France. Subvention. Année 2025. Convention.	36
37 - Réseau des associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.	36
des Hauts-de-France. Subvention. Année 2025.	36
38 - Action logement d'intérêt communautaire. Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Somme. ADIL de la Somme. Agence Immobilière à Vocation Sociale Duo Immobilier. AIVS 80. Subventions. Année 2025. Conventions.	37
39 - Acquisition auprès de Clésence, partie sud de l'îlot Mozart à Amiens, terrain constructible à vocation économique.	37
40 - Etablissement public de Coopération Culturelle Cirque Jules Verne. Pôle National Cirque. Conseil d'administration. Désignation de représentants.	37
41 - Aide aux projets artistiques culturels et patrimoniaux. Subventions de fonctionnement. Subventions complémentaires. Année 2025. Conventions.	38
42 - Musées d'Amiens. Programmation des expositions temporaires 2026.	38
43 - Musées d'Amiens. Développement et diversification des publics. Fondation pour l'Action Sanitaire et Sociale d'Inspiration Chrétienne Bacouël-sur-Selle. FASSIC. Convention.	39
44 - Musées d'Amiens. Dispositif d'aide à la production mis en place par la Casa de Velázquez pour Tereza Lochmann. Convention de partenariat.	39
45 - Musées d'Amiens. Société des Antiquaires de Picardie. Convention de partenariat.	39
Convention d'occupation du domaine public. Convention de mise à disposition d'un Community Manager.	39
46 - Délégation de service public. Restauration du parc zoologique. SAS Pavillon & Co. Rapport d'activité. Année 2023.	40
47 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Prêts d'œuvres patrimoniales. Instauration d'une commission de prêts. Composition de la commission. Convention-type.	40

48 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Enrichissement des collections. Acceptation d'un don d'un CD-Rom contenant un scénario mis en vidéo d'Ilse Garnier : Voyage dans le Cosmos. Convention.....	41
49 - Ferrières. Intérêt communautaire. Actions de soutien au développement culturel. Bibliothèque Relais de ferrières. Convention.	41
50 - Contrat Métropolitain de l'Education Artistique et Culturelle tout au long de la vie. Programme et engagements financiers. Avenant. Année 2025.....	41
51 - Nouvel Equipement dédié aux Musiques Actuelles. Indemnisation des propriétaires de la cour sise 1 rue des Archers. Protocoles.	42
52 - Centre aquatique Aquapôle. Contrat de Délégation de Service Public. Avenant n° 5.....	42
53 - Amiens. Parc du Grand Marais. Précision sur le périmètre de l'Intérêt Communautaire.	43
54 - Salouël. Poney Club et Golf. Périmètre de l'intérêt communautaire.....	44
55 - Agence de l'Eau Artois-Picardie. Reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable. Convention.....	44
56 - Fourniture d'eau par le SIAEP de Saint-Landon à la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole. Convention.....	46
57 - Seux. Gestion du service de distribution d'eau potable. Régularisation du 1^{er} août 2022 au 31 décembre 2023. Convention.	46
58 - GEMAPI. Délégation de deux missions de la compétence exercée sur le réseau hydrographique privé de la rivière de La Selle à l'EPTB Somme AMEVA..	46
Convention 2025-2029.....	46
59 - Délégation de Service Public. Centre d'exposition et de congrès Mégacité. rapport d'activité. Année 2023.....	46
60 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Label Accueil Vélo. Candidature.....	48
61 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Contrat de destination touristique 2025-2027.....	48
62 - Office de tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Programme d'activités de promotion de la gastronomie amiénoise 2025.	49
63 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Commercialisation et promotion du Pass Amiens Cœur de Somme.....	49
64 - Rivery. Dénomination d'une parcelle appartenant à la Métropole	50
du nom de M. Jean-Louis CHRISTEN.	50
65 - Vœux. Questions orales.	50
65.1 - Vœu en direction du gouvernement pour le dégel du Pass Culture.....	50
65.2 - Question orale sur les difficultés financières de l'usine Ynsect et sur les conclusions de la rapporteuse publique au sujet de la ZAC Borealia 2.....	52

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, de JENLIS, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. LORIC, RIFFLART, DOREZ, Mmes MAKDASSI, HAMADI, CLECH, DERIVERY, MM. JARDÉ, STENGEL, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mmes BOHAIN, DELAHOUSSE, MM. GUÉRIN, RIFFIOD, Mme VAGNIEZ, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, OURDOUILLÉ, Mme VILLIERS, M. VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, TONNELIER, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

Pouvoirs de vote : MM. PENAUD (pouvoir à M. GEST), MAQUET (pouvoir à M. GUÉANT), Mmes LAVALLARD (pouvoir à M. GUÉRIN), BOUCHEZ (pouvoir à M. DUFLOT), BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), ROY (pouvoir à Mme BOHAIN), LE CLERCQ (pouvoir à Mme VAGNIEZ), M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DUMEIGE (pouvoir à M. DUFOUR), SANGLARD (pouvoir à Mme BOCHÉ), Mme DUBREUCQ (pouvoir à Mme FERRARO), M. JOVELET (pouvoir à M. CAPRON), Mmes CRINON (pouvoir à M. DARRAGON), ZOUINI se sont excusés.

Absents : M. DOMISE, Mme MARCHAND.

La séance a été **ouverte** à 18 H 07.

Mouvements arrivées : M. DUFLOT (pouvoir de Mme BOUCHEZ) est arrivé à 18H14 (point n°4), M. BIENAIMÉ est arrivé à 18H19 (point n°7), M. DOREZ est arrivé à 18H20 (point n°7), M. STENGEL (pouvoir de M. RIFFIOD) est arrivé à 18H33 (point n°9), M. BARA est arrivé à 18H38 (point n°9), Mme PINON est arrivée à 18H49 (point n°9), M. TAUFOUR (pouvoir à M. VIGNOLLE) est arrivé à 18H57 (point n°9), Mme BOHAIN (pouvoir de Mme ROY) est arrivée à 19H07 (point n°9), M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) est arrivé à 19H17 (point n°9), M. RIFFIOD (pouvoir à M. STENGEL) est arrivé à 19H32 (point n°9), Mme BOCHÉ (pouvoir à M. SAVREUX et pouvoir de M. SANGLARD) est arrivée à 19H42 (point n°13), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivée à 19H48 (point n°18).

Mouvements départs : Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) a quitté la séance à 19H40 (point n°13), Mme DERIVERY a quitté la séance à 20H19 (point n°32), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20H21 (point n°32), M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) a quitté la séance à 21H08 (point n°60).

La séance a été **levée** à 21 H 31.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Guy PENAUD	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Eric MAQUET	donne pouvoir à	M. Eric GUÉANT
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Mickaël GUÉRIN
Mme Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
Mme Nathalie LE CLERCQ	donne pouvoir à	Mme Nathalie VAGNIEZ
M. Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Benoît DUMEIGE	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
Mme Marie-Claire DUBREUCQ	donne pouvoir à	Mme Flore FERRARO
M. Jean-Marc JOVELET	donne pouvoir à	M. Eric CAPRON
Mme Isabelle CRINON	donne pouvoir à	M. Franck DARRAGON
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Clément STENGEL
Mme Audrey BOCHÉ	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Hubert TAUFOUR	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Marc VIGNOLLE
M. Olivier JARDÉ	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Julia BELLINA	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS

DONT ACTE

M. GEST : Chers collègues, nous avons appris il y a quelques jours le décès de Jean NOYELLE. Pour ceux qui ne le connaissaient pas, il a été longtemps maire de la commune de Glisy, ainsi qu'un Vice-président extrêmement actif d'Amiens Métropole. Par exemple, il s'est beaucoup intéressé au premier SCoT, celui de 2012, et il a joué un rôle tout à fait important dans le fonctionnement de notre collectivité. Il avait, je crois, mis fin à son mandat de maire en 2014. En sa mémoire, je vous demande de bien vouloir respecter un moment de recueillement.

2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN SUPPLEANT. COMMUNE DE RUMIGNY.

M. GEST : Suite au décès de Madame Nadine RUELLE, 1^{ère} adjointe de la commune de Rumigny, le Conseil municipal a procédé à l'élection de ses adjoints et il convient d'installer dans ses fonctions le nouveau conseiller communautaire suppléant de cette commune. Je déclare donc Monsieur Eric LECUYER installé dans ses fonctions de conseiller communautaire suppléant et je lui souhaite la bienvenue.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : L'ordre du jour appelle cette désignation et je vous propose, s'il en est d'accord, de désigner, comme à l'accoutumée, Thomas LHERMITTE pour assumer cette fonction.

ADOpte A L'UNANIMITE

**4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. ETAT DES INDEMNITES DES MEMBRES DU
CONSEIL METROPOLITAIN. ANNEE 2024.**

M. GEST : Je vous informe que j'ai reçu un vœu et une question orale que nous aborderons comme habituellement en fin de séance. Je vous rappelle que notre prochaine séance est prévue ici même le jeudi 15 mai 2025 à 18 heures.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, avant l'examen du budget de la Métropole, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en Euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil métropolitain, soit communiqué à l'assemblée. Les éléments vous ont donc été transmis et il convient que nous en prenions acte.

Je souhaitais aussi vous indiquer que par rapport au premier ordre du jour que vous avez reçu, nous avons été amenés à ajouter le point n° 52 qui concerne le centre aquatique Aquapôle car une information était à fournir pour le mois d'avril.

Je voudrais également évoquer un sujet dont vous avez peut-être entendu parler, sachant qu'il a fait l'objet de quelques échos dans la presse. La direction générale de l'aviation civile, la DGAC, a lancé une réforme visant à modifier le régime de contrôle aérien d'un certain nombre d'aéroports en France. Cette réforme entraîne la fermeture de 25% des tours de contrôle dans les aéroports français d'ici 2035, parmi lesquelles celle de l'aéroport international Amiens Henry Potez. Cette mesure entraînerait la suppression des postes de contrôleurs aériens de cet aéroport. Il y a possibilité, bien entendu, de remplacer ces contrôleurs aériens par un dispositif appelé l'AFIS, ce qui entraînerait également des conséquences financières assez importantes et réduirait les conditions de sécurité des atterrissages sur l'aéroport. La DGAC nous a fait savoir que certains aéroports en France accueillent de gros porteurs avec des passagers sans contrôleurs aériens et avec un autre dispositif que celui mis généralement en place par la DGAC. Nous avons réagi depuis un moment et fait savoir directement au directeur de la DGAC, qui est venu à Amiens, qu'il prenait une décision unilatérale qui ne concerne pas uniquement l'aéroport d'Amiens mais qui va inévitablement perturber le fonctionnement de notre aéroport. C'est la raison pour laquelle nous avons, avec la Présidente du Département et le Président de la Communauté de communes du Coquelicot, adressé un courrier au Premier ministre pour lui faire part de notre réprobation. Une nouvelle réunion de travail en présence de la DGAC est prévue le 4 avril. J'ai également sollicité un rendez-vous auprès du ministre des Transports, Monsieur TABAROT, pour lui faire part de notre désapprobation totale sur ce type de mesure qui n'a fait l'objet, évidemment, d'aucune concertation préalable. Nous l'avons appris un peu par hasard avant que la DGAC nous convoque pour nous expliquer comment cela allait se passer.

Nous sommes particulièrement irrités par cette décision qui, si elle est confirmée, doit se mettre en place progressivement. Ce n'est à l'évidence pas une bonne nouvelle pour l'aéroport international Amiens Henry Potez. Je tenais à vous en informer, à vous dire que nous avons déjà réagi et que nous allons continuer de le faire car nous souhaitons qu'une autre approche soit mise en place. Là encore, il s'agit de faire des économies pour combler les déficits que connaît notre pays.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer et j'en ai terminé avec les communications du Président pour cette séance.

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 vous a été transmis et je vous propose de l'adopter. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ?

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 23 janvier et le 19 mars 2025. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ?

DONT ACTE

7 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2025.

M. MERCUZOT : Il s'agit comme chaque année de nous prononcer avant l'adoption du budget sur le vote des taux d'imposition. Conformément aux orientations prises pour la durée du mandat et eu égard au contexte économique, sanitaire et social difficile, je vous propose à nouveau de ne pas augmenter la pression fiscale pour les contribuables métropolitains. Je vous propose donc de maintenir les taux à ce qu'ils étaient. Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est pour notre collectivité de 14,81%. La taxe foncière sur les propriétés bâties est de 6,12%. La taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 4,75%. Pour la cotisation foncière des entreprises, elle est de 25,83% et de 2% pour le taux de versement mobilité.

A noter que le produit attendu au titre des allocations compensatrices de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties s'élèverait pour 2025 à 6 475 000 €.

M. GEST : Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je souhaite revenir sur une phrase que j'ai notée et qui vient d'être énoncée par votre Vice-président en charge des finances : "je vous propose de ne pas augmenter la pression fiscale". Mais si, la pression fiscale va augmenter.

M. MERCUZOT : La pression est déterminée par le taux. Toutefois, le montant figurant en bas à droite de la feuille d'impôt ne sera pas exactement identique à celui de l'année dernière puisqu'il va augmenter du même montant que l'inflation de 2024 calculée au 30 novembre 2024, c'est-à-dire de 1,7%. Mais la pression, que l'on peut mesurer par un taux, n'augmente pas. C'est le mécanisme habituel. Il faut ajouter que le 1,7% correspond à l'inflation et que, heureusement, l'inflation a fini par diminuer. Je rappelle qu'il y a quelques années nous étions à des taux d'inflation bien supérieurs.

ADOpte

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. BAÏS, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

8 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2025.

M. MERCUZOT : Dans le même esprit, il convient de se prononcer sur le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il est donc proposé de maintenir pour l'année 2025 le même taux que l'année précédente, à savoir 9,53%. Pour information, si l'on adopte la reconduction de ce taux, le produit attendu est estimé à 25 060 000 €, et la cotisation moyenne d'un contribuable est évaluée à 176,67 €.

M. GEST : Je vais compléter la réponse de Benoît MERCUZOT car je sais pouvoir compter sur vous, Monsieur DESCHAMPS, pour rapporter très fidèlement à vos interlocuteurs la réalité des chiffres que je vais vous donner. Il vous arrive de vous tromper, comme cette semaine par exemple, en pensant que nous allions présenter des bennes à ordures neuves alors qu'il s'agissait de celles que nous remettions pour le Cap Vert. Tout le monde peut se tromper ! Je vous donne un chiffre, celui du taux de la taxe : 9,53%, c'est-à-dire le même qu'en 2014. Evidemment, ça augmente pour les mêmes raisons que pour la hausse de la taxe foncière. C'est le même taux depuis 2014. J'ajoute que si vous faites un comparatif avec la plupart des villes des Hauts-de-France, vous verrez que généralement ces taux sont de 13 à 14%. Je sais compter sur votre souci de la vérité pour rétablir la réalité et pour ne pas confondre la réalité d'un service rendu avec les incivilités qui sont commises et que vous avez notées. Je vous le dis tranquillement, nous n'arriverons jamais à faire passer des camions en permanence, toutes les heures pour ramasser ce que déposent les gens à côté des containers, alors même qu'ils ne sont souvent pas pleins. On peut toujours mieux faire, mais c'est très compliqué, c'est un service difficile à rendre, en dehors des problèmes financiers que Benoît MERCUZOT a justement évoqués. On peut toujours faire de la démagogie sur tout, y compris à ce sujet, sauf que si les personnes qui se sont adressé à vous habitaient une autre ville qu'Amiens, ce n'est pas 9,53% qu'elles paieraient, mais bien plus !

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. BAÏS, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

9 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2025. APPROBATION.

M. GEST : Nous sommes amenés à aborder un budget qui présente deux caractéristiques à mes yeux. La première est qu'il s'agit d'un budget qui tient compte des mesures très contraignantes et des conséquences budgétaires de l'Etat pour tenter de combler une partie du déficit considérable de notre pays. Et il est demandé aux collectivités territoriales de contribuer à cela alors que ce sont elles qui amènent une très grande partie des investissements publics dans ce pays et que jusqu'à preuve du contraire, ces collectivités territoriales votent, elles, des budgets en équilibre, et n'empruntent pas pour fonctionner. Elles empruntent pour investir. Recevoir des consignes de la part de ceux qui ne savent pas faire la même chose au niveau de l'Etat devient très fatigant et particulièrement cruel pour bâtir un budget supportable pour tout le monde et dans tous les sens du terme. Des mesures sont prises par l'Etat, sachant qu'il y en aura d'autres en 2026, mais il s'agit pour l'instant de ramener éventuellement le déficit de l'Etat à 5,7% du PIB. Nous verrons les autres mesures qu'il sera amené à prendre pour continuer à combler le déficit. Ces mesures sont réparties sur plusieurs lignes. Tout d'abord, ce que l'on a appelé un "lissage conjoncturel" qui nous coûte 2,340 millions d'Euros, dont on nous dit qu'ils seront mis de côté et qu'ils nous reviendront. Deuxième mesure, les charges liées à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales. A la création de cette caisse, la décentralisation ne faisait que débiter, il y avait donc peu d'agents et quasiment pas de départs en retraite. Aujourd'hui, au bout de 40 ans de décentralisation, il y a beaucoup plus d'agents et donc de

départs en retraite. Cette caisse est excessivement déficitaire et la solution a été de nous demander de payer. Il va donc falloir payer 1,5 million d'Euros en 2025, et la même chose sur 2026, 2027 et 2028. Si l'on fait le calcul, on arrive déjà à 3,8 millions. Ensuite, il y a eu la suppression de la taxe d'habitation. J'avais alors donné des exemples de suppression de recettes, comme celle concernant la vignette. Et nous avons un exemple assez récent lorsque le gouvernement a décidé de faire payer le forfait Mobilités qui paie les transports en commun exclusivement aux entreprises de plus de 11 salariés et non pas de plus de 9 salariés. La perte était à l'époque de 700 000 €, et nous avons été compensés de 350 000 €.

Il y a donc eu la suppression de la taxe d'habitation, hormis sur les résidences secondaires, mais également la CVAE qui est une taxe payée par les entreprises, qui devait d'ailleurs être supprimée dans un premier temps en une seule année, dans un second temps en deux ans, et maintenant jusqu'en 2030, sachant que cette taxe est toujours payée mais ne rentre plus dans les caisses des collectivités territoriales. On nous a proposé de nous compenser avec de la TVA, laquelle a augmenté en 2024, mais ce n'est pas pour autant que nous en toucherons plus en 2025 car l'Etat a tout simplement décidé de geler le montant de TVA, c'est-à-dire a décidé d'une recette, et même de deux, à notre place puisque c'est en toute liberté qu'auparavant les collectivités territoriales en décidaient. C'est ce qui nous conduit à une situation difficile financièrement. Je ne parle même pas de ce que nous ne touchons plus depuis 2014 sur la dotation globale de fonctionnement. Nous avons dépassé 150 millions d'Euros pour Amiens Métropole et sans doute environ 120 millions pour la Ville d'Amiens. C'est une vieille histoire, mais quand même ! Je le dis très tranquillement, je commence à avoir une forte inquiétude pour les budgets des prochaines années.

La première caractéristique est donc de faire avec des moyens en baisse, et cette fois très significativement en baisse. La seconde caractéristique est que nous sommes obligés de mettre en face du sérieux budgétaire qui se traduit par ce que nous venons de voter, c'est-à-dire un taux de taxe foncière inchangé. Encore heureux puisque du fait de la suppression de la taxe d'habitation, seule une infime partie de la population contribue aux charges des collectivités territoriales, des communes dans lesquelles ces personnes vivent. Qu'un grand nombre de personnes ne participent pas à la collectivité ne me paraît pas très sain, notamment pour comprendre la difficulté à gérer ce type de collectivités. Nous décidons donc de ne pas modifier le taux de taxe foncière. Comme nous le faisons depuis 2020, nous décidons de ne pas dépasser 21 millions d'Euros d'emprunt annuel. Nous avons réussi à nous désendetter un peu ces deux dernières années d'une dizaine de millions, sachant que deux fois de suite, nous n'avons pas atteint le montant de 21 millions que nous nous sommes engagés à ne pas franchir. Ce qui suppose que nous fassions des efforts dans la gestion de la collectivité.

Grâce au vote d'une majorité d'entre vous, nous ne changeons pas la taxe sur les ordures ménagères, et nous faisons au minimum 48 millions d'Euros d'investissements sur le budget général, ce qui demeure un niveau assez conséquent pour notre collectivité. 2019 a été une année exceptionnelle, mais depuis lors, nous sommes revenus à des chiffres plus conformes à la réalité d'une collectivité comme la nôtre. La plupart des grands projets que nous avons programmés se réalisent ou commencent à se réaliser cette année. Sur les budgets annexes, 12 millions d'investissement pour l'eau, 12 millions pour l'assainissement. En matière de transport, 7 nouveaux bus au gaz, c'est-à-dire 7 nouveaux bus écologiques, pour continuer le remplacement des bus au gazole. Avec les 32 bus achetés il y a un an et demi, plus les bus électriques, plus de la moitié de la flotte de bus ne fonctionne plus au gazole. 2 millions d'Euros pour les communautés nord-sud-est-ouest à répartir par les responsables de secteur des communes. A cela s'ajoutent les grands projets que nous allons voir surgir, qu'il s'agisse de la piscine au nord d'Amiens, le zoo qui poursuit ses aménagements, un terrain synthétique pour

l'équipe des Spartiates, les programmes de l'ANRU, la halle Atlantic, un certain nombre d'autres équipements sportifs rendus nécessaires, l'accueil du Tour de France, et bien d'autres.

Des économies sont nécessaires, quelquefois drastiques, pour permettre malgré tout des investissements. J'ai omis de préciser que nous maintenons notre niveau d'intervention auprès des associations. J'ignore combien de temps notre collectivité sera en mesure de le faire. Regardez bien chez les autres collectivités du même type que la nôtre ce qu'elles sont amenées à faire dès cette année, c'est-à-dire parfois diviser par deux les subventions aux associations. Nous les maintenons au prix d'efforts et de choix budgétaires. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Bien sûr, j'aurais préféré vous donner de meilleures nouvelles, et surtout de meilleures prévisions, mais lorsque je vous faisais part, il y a trois ou quatre ans, des prévisions, je considère aujourd'hui que je ne m'étais pas trompé. Et malheureusement, les années à venir vont être très difficiles pour les collectivités territoriales, et notamment pour la nôtre qui a beaucoup de compétences. Je donne maintenant la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Beaucoup de choses ont été dites, ce qui va me permettre d'être un peu plus concis que d'habitude, mais je voudrais au préalable remercier l'ensemble de la Direction des Finances qui a beaucoup travaillé depuis plusieurs mois pour préparer ce budget, dont les conditions financières sur lesquelles je ne reviens pas. Je souhaite donc saluer tout particulièrement Nicolas LAVALLÉE, le Directeur adjoint de la Direction des Finances et du pilotage de la performance.

Premier élément, nos dépenses courantes augmentent plus rapidement en proportion que nos recettes, les dépenses augmentant de 2% et les recettes de 0,4%. Ce qui signifie que nous attendons une épargne de gestion courante, c'est-à-dire une différence entre les dépenses et les recettes, de l'ordre de 30,5 millions, alors que dans le budget 2024, nous avons voté une épargne de gestion à 28 800 000 €. C'est plutôt mieux sauf qu'en réalisé sur 2024, sachant que nous autorisons toujours plus de dépenses que nous n'en exécutons, nous avons un delta de 34,5 millions d'Euros. 2023 est la première année au cours de laquelle nous avons bénéficié du transfert d'imposition entre les communes et la Métropole. A ce moment-là, notre épargne de gestion courante était à 40 millions. Nous sommes désormais très loin de ce montant, nous en sommes à 10 millions, et quand bien même l'exécution montrera un delta effectif de 32 millions, nous revenons à l'année 2022 mais nous sommes loin des 40 millions exécutés en 2023. Ce chiffre est important car c'est le socle de notre autofinancement. Et ce que nous n'autofinançons pas en termes d'investissement, nous devons l'emprunter avec la charge de remboursement des emprunts qui en résulte.

Un zoom sur les recettes. Les mesures décidées par la loi de finances adoptée en février dernier aboutissent essentiellement à paralyser une bonne partie de nos recettes qui sont fondées sur l'activité économique. Je ne reviens pas sur le gel des compensations en termes de TVA, ce que l'Etat nous reversait pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, la part de TVA gelée par rapport à 2024, 0% d'évolution. La part de TVA que nous verse l'Etat en compensation de la CVAE, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est gelée, bloquée à 0%. Nous sommes dans une situation où plus personne n'y comprend rien tant l'ensemble de nos recettes et de nos dotations est d'une extrême complexité. On peut espérer que les ordinateurs à Bercy sont correctement programmés, car en cas d'erreur de programmation sur une ligne, personne ne sera capable de la retrouver. La ligne "dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle" baisse de 65%. Or, cette taxe professionnelle n'existe plus depuis 2011, mais nous continuons depuis lors à bénéficier, pour 1,7 million, d'une compensation d'une réforme qui, elle, date des années 1990. Et l'Etat décide tout d'un coup de baisser cette compensation de 60%. Cela nous fait perdre plus d'un million d'Euros sur cette ligne. Et non seulement on nous compense, désormais très mal, une réforme

d'une taxe disparue depuis bien longtemps, mais apparaît surligné en rouge "dotation de compensation de la suppression de la taxe professionnelle". Il s'agit cette fois non pas de la compensation de la réforme précédente mais de la réforme de 2011 qui a supprimé la taxe professionnelle. Là encore, cette ligne est en diminution de 2%.

On le voit, les décisions prises par la loi de finances 2025 viennent impacter très largement les intercommunalités comme la nôtre, dont une bonne part de la fiscalité repose sur l'activité économique. Cela explique que nos recettes sont pratiquement stagnantes, puisqu'elles n'augmentent que de 0,4%.

Concernant nos dépenses, la ligne des dépenses de personnel augmente de pratiquement 13%, ce qui représente 2,5 millions d'Euros. Une partie est, évidemment, compensée par la Ville d'Amiens puisque tous les personnels sont des personnels de la Métropole et la Ville d'Amiens nous rembourse les personnels métropolitains qui travaillent pour l'exercice de ses compétences. Sur les 2,5 millions, la Ville d'Amiens nous rembourse 1,1 million, soit un reste à charge pour la Métropole de 1,4 million, que l'on va retrouver également en 2026, 2027 et 2028. Nous ne sommes donc pas au bout des efforts qui nous sont demandés. Là encore, c'est d'une grande complexité. Le Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal, va baisser, c'est-à-dire que les communes vont percevoir 1,7% de moins. Je ne reviens pas sur le DILICO, soit 2,3 millions d'Euros. Nos dépenses sont de manière générale orientées à la hausse. Une ligne baisse toutefois significativement, celle concernant la part qui provient de notre budget principal et qui va alimenter certains budgets annexes. Si nous sommes capables de maintenir les prévisions de ce budget qui vous est proposé, nous ferons l'économie de 3 millions d'Euros, notamment du versement dont l'équilibre du budget annexe des déchets ménagers a eu besoin en 2024. Nous faisons en sorte qu'au moment d'une décision modificative nous n'ayons pas à réaugmenter cette ligne, mais rien n'est garanti aujourd'hui. Les dépenses courantes augmentent de 2%.

Nous arrivons à une épargne de gestion de 30 millions d'Euros, et nous nous apprêtons à autoriser un montant significatif d'investissement, en soulignant que l'objectif que nous nous sommes fixé de ne pas emprunter plus de 21 millions d'Euros est toujours présent, et que nous maintiendrons cet objectif en ayant une gestion rapprochée de l'engagement des investissements afin de ne pas augmenter la dette.

L'investissement est composé d'autorisations de programmes et de crédits de paiement. Un certain nombre d'autorisations de programmes sont présentées en augmentation, pour un peu plus de 7 millions d'Euros, lesquels sont assez largement compensés par une recette de 5,86 millions d'Euros. Les principales autorisations de programmes qui augmentent sont les suivantes : 1,3 million pour les aménagements d'espaces publics. 1,260 million pour le Plan vélo. 585 000 € pour l'arrivée de la BnF sur l'ex-CHU Nord. 575 000 € pour la réhabilitation de la halle des sports l'Atlantique. 350 000 € pour la réfection de la piscine Le Nautilus. 2,95 millions pour les autres équipements sportifs. Et 4,16 millions pour la Plateforme des Images et de la Création (PIC). Il faut souligner que l'ensemble de ces dépenses nouvelles que nous proposons d'inscrire dans la PPI en autorisations de programmes ne se retrouvent évidemment pas, dès cette année 2025, dans les crédits de paiement. Ce sont des dépenses, notamment la PIC, auxquelles il faudra faire face au moment où ce programme de la PIC commencera à se mettre en œuvre. Voilà pour les éléments du budget principal et je vous propose d'évoquer les budgets annexes les plus significatifs en termes de poids.

Concernant le budget annexe Eau, il est intéressant de noter que la vente de l'eau représente 19,5 millions d'Euros et que la PPI, c'est-à-dire les crédits de paiement, ce que nous allons investir pour rénover notamment les canalisations et réduire les fuites au maximum entre le

moment où l'on va prélever l'eau et le moment où elle est distribuée aux abonnés, s'élèvent à 12 millions d'Euros. Bien qu'étant en situation de financer ces investissements, sachant que c'est un service industriel et commercial et que ce budget doit être équilibré par lui-même, le prix global du m³ d'eau est de 4,44 € alors que dans le bassin Artois-Picardie, la moyenne est de 4,98 €. Malgré les capacités de financement que nous nous sommes données, nous sommes encore loin du prix moyen des autres intercommunalités.

Concernant le budget annexe Assainissement, là encore la redevance payée par les usagers pèse un peu moins de 15 millions d'Euros et le budget permet de financer 10 millions d'Euros, ce qui va permettre notamment de mettre à niveau, voire de créer, un certain nombre de stations d'épuration, notamment dans le sud amiénois et particulièrement dans les communes de Sains-en-Amiénois et de Saint-Fuscien.

Concernant le budget annexe Transports, qui est le plus lourd financièrement, le versement Mobilité, dont nous avons voté le maintien du taux de 2% et qui est payé par les entreprises employant plus de 11 salariés, rapporte 50 millions d'Euros. Le contrat de DSP passé avec Keolis va nous coûter 45,5 millions d'Euros. Les recettes des usagers pèsent seulement 7 millions d'Euros. Cette présentation a le mérite de mettre en valeur les rapports entre les différentes sommes présentées. Nous allons pouvoir continuer à investir plus de 8 millions d'Euros, notamment en continuant d'acheter un certain nombre de bus.

Enfin, concernant le budget annexe Ordures ménagères. La fameuse TEOM est attendue pour nous rapporter un peu moins de 27 millions d'Euros. Ce que nous payons à nos prestataires pour collecter, trier et valoriser les déchets représente près de 23 millions d'Euros. Nous prévoyons un peu plus de 6 millions d'investissement qui seront financés par la moitié d'emprunt, c'est-à-dire 3 072 310 €. Je reste à votre disposition pour vos questions.

M. GEST : Merci Benoît. Qui demande la parole ? Madame BECKER.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. Nous voterons contre votre budget 2025, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes. Vous avez une nouvelle fois ignoré les propositions exprimées en commission et, dernièrement, lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Votre bilan de mandat aura été d'autant plus faible que vous avez été sourd. Mais avez-vous entendu les maires de la Métropole ? Avez-vous-même entendu ceux de votre majorité qui se présenteront ? Nous tenons cependant à vous dire ce soir ce pourquoi nous sommes pour. Nous voulons, pour votre dernier budget, vous dire comment faire mieux pour qu'Amiens soit une ville solidaire à partir de 2026. Depuis 2020, nous avons connu des crises, sanitaire, économiques et humanitaires, avec des tarifs de l'énergie toujours en hausse, des fins de mois difficiles, des logements trop chers, de l'intolérance et des violences. Notre réponse pour notre Métropole est d'être solidaire face aux difficultés.

La solidarité, c'est du concret et ça doit changer la vie des gens et non remplir les poches des promoteurs. Alors, nous vous avons proposé à plusieurs reprises de mettre en place des mesures sociales fortes : l'extension de la gratuité des bus pour tout le monde le mercredi et le dimanche et la gratuité totale pour les moins de 25 ans, la réhabilitation de la construction de logements sociaux, l'expérimentation du projet "zéro chômeur de longue durée", l'accès à l'eau pour toutes et tous par la tarification sociale et solidaire.

Monsieur GEST, lors du DOB, vous avez déclaré : "C'est donc moins facile qu'avant, c'est vrai, mais il n'est pas question que les communes d'Amiens en dehors d'Amiens en pâtissent". Tout a été dit. Nous vous confirmons que depuis 2014, Amiens pâtit de vos choix budgétaires, mais à travers Amiens, c'est bien toute la Métropole qui en pâtit. Vous avez débuté le mandat en 2020

en faisant les poches à la Ville d'Amiens - plus de 3 millions d'Euros par an -, vous avez augmenté les impôts et toutes les communes ne purent diminuer les leurs, accroissant les prélèvements.

Sur le budget principal, le budget 2025 proposé n'est pas un bon budget, il ne prend pas assez en compte comme priorité la bifurcation sociale et écologique. Ainsi, notre Métropole doit désimperméabiliser et végétaliser davantage. A ce sujet, où en sommes-nous de l'étude en cours pour utiliser l'eau du Coliseum pour arroser les espaces verts ? A travers des dépenses d'équipement, vous cachez un manque d'ambition et d'idées pour faire d'Amiens une ville réellement résiliente face au changement climatique et pour protéger ainsi les habitants. Nous dédions des crédits consacrés à la stratégie foncière une métropole à la gestion exemplaire en vue d'acquérir les parcelles qui font l'objet d'une opération de construction d'un immeuble de 15 mètres de haut le long des berges de la Somme à Camon et au sein des Hortillonnages en engageant une réflexion sur l'organisme transitoire au service de la transition écologique, ceci dans une démarche d'implication citoyenne, le voisinage et la municipalité de Camon. Contre le projet actuel d'artificialisation des berges de la Somme en secteur Natura 2000, nous mobiliserons l'établissement public foncier, qui est précurseur en matière de renaturation des sols, pour participer concrètement à la restauration du sol, à la préservation des Hortillonnages et à la lutte contre les inondations. Nous vous confirmons que la question du logement n'a pas été bien traitée pendant votre mandat. Les enjeux sont énormes et la mobilisation des habitants d'Etouvie à l'adresse de la SIP, ou ceux de la Salamandre à l'adresse de l'AMSOM prouvent les trous dans votre raquette. La Métropole n'a pas joué son rôle en matière d'équilibre social de l'habitat, préférant les promoteurs des ZAC et le Nautipoulpe. Votre choix de disparition de la Coopérative Toit aussi est révélateur, comme le service minimum sur la précarité énergétique.

Sur le budget déchets, nous payons vos erreurs de gestion, à savoir la taxe sur les activités polluantes qui augmentent, nous payons une taxe d'enlèvement des ordures ménagères en hausse pour payer une autre taxe. Ce sont les conséquences ubuesques de votre faible mobilisation sur le sujet. Votre bilan : la réduction des heures et jours d'ouverture des déchetterie, imposer aux artisans de l'Est d'aller jusqu'à la déchetterie Ouest, ce qui est aberrant au niveau du bilan carbone et des coûts engendrés. Un article du *Courrier Picard* a encore relayé les problématiques d'odeur du site Valéo de Boves que vous entendez développer avec l'actuelle municipalité, contre les associations citoyennes et les habitants.

Sur le budget Eau, pour rappel à Monsieur MERCUZOT et à ceux ici présents qui se sont rappelé ou qui se rappelleront le Plan Eau du Président MACRON le 30 mars 2023, comprenant la généralisation de la tarification progressive, nous n'avons eu de cesse de vous demander une révision de la tarification, de réduire le coût jusqu'à 120 m³ et d'augmenter au-delà de 180 m³ afin d'équilibrer le service. Pour rappel, Dunkerque a mis en place un tel dispositif en 2012, idem à Montpellier depuis le 1^{er} janvier 2023. Nous sommes pourtant clairs en estimant qu'avec notre mesure de justice sociale et écologique, remplir une piscine sera économiquement plus coûteux que boire un verre d'eau. Ces choix vertueux auraient amélioré le bien vivre.

Monsieur GEST, vous nous caricaturez quand vous ne nous diffamez pas. Vous dites que nous avons toujours refusé de voter le budget de l'Eau alors que nous votons contre l'absence intentionnelle de votre part d'une tarification progressive. Depuis 2021, nous n'avons de cesse de faire des propositions. Lors des dernières orientations budgétaires vous vous êtes satisfait d'un niveau d'investissement de 7 à 12 millions. C'est bien, mais c'est ce que nous vous demandions lors des orientations budgétaires de 2022. Vous avez tardé à répondre aux enjeux des fuites, préférant financer par une hausse progressive de tous les usagers plutôt que par un recours à un emprunt avantageux et à une répartition juste pour tous les métropolitains.

Sur le budget Mobilité où en est-on de la gratuité pour le mercredi ? Nous, nous mettrons en œuvre après 2026 la gratuité du mercredi pour qu'Amiens soit une ville solidaire et écologique. Un autre des points noirs de votre bilan est que les principaux sites du CHU ont été réunis au sud-ouest de l'agglomération. Pour accéder en bus, il faut compter entre 15 et 25 minutes à partir du sud-ouest d'Amiens, entre 25 et 35 minutes à partir du centre-ville ou du sud-est d'Amiens, entre 35 et 45 minutes à partir d'Amiens Nord, et plus de 45 minutes à partir d'Etouvie. Or, l'ensemble de la population est concerné par l'accès à l'hôpital qui est l'un des employeurs les plus importants de l'agglomération amiénoise, aussi bien ses employés - environ 7 000 - que les patients et leurs proches. Vous pensez réguler par les prix en taxant le stationnement, y compris pour accéder à l'hôpital. Toutefois, les personnes qui ne disposent pas d'un véhicule sont plus dépendantes des transports en commun que les autres. Enfin, un autre loupé de votre mandat : rien n'est prévu au parking de la Citadelle. Il ne permet pas le stationnement dans de bonnes conditions.

En 2025, rien de neuf, une nouvelle année perdue, souhaitons la dernière après dix ans de gribouille et de soutien aux promoteurs. Les élections municipales de 2026 doivent être l'occasion de changer de cap. C'est ce que nous allons faire.

M. GEST : Madame DESBUREAUX a la parole.

MME DESBUREAUX : Bonsoir à tous et à toutes. Monsieur GEST, vous n'avez cessé de le répéter, de le regretter ces derniers mois et au début de la présentation de ce budget, le gouvernement fait payer ses erreurs aux collectivités locales, absolument pas responsables de la crise actuelle au niveau des finances du pays. Alors oui, nous sommes d'accord, ce n'est pas à Amiens Métropole de rattraper les bêtises commises par d'autres. Nous rappellerons tout de même à Monsieur GEST que ce sont ses amis politiques qui sont au gouvernement, pas les nôtres. Jugez-en donc : 7 ministres Les Républicains dans le gouvernement Bayrou, 13 dans le précédent gouvernement Barnier, dont le Premier ministre, et un Sénat par la moulinette duquel les textes budgétaires sont passés, avec une majorité largement à droite. Plus globalement, la majorité locale est justement le reflet de la majorité nationale. Vous avez donc beau jeu de vous dédouaner sur des politiques nationales pourtant en cohérence avec votre propre positionnement politique. Vous avez d'autant plus beau jeu de le faire que s'est glissé sous le tapis votre propre part de responsabilité. Ce n'est pas la faute de l'Etat si vos choix ont amené une situation stagnante de faible autofinancement, ce sont vos choix politiques passés. L'année dernière, nous déplorions déjà un budget plombé par la dette. C'est encore le cas cette année où elle se maintient à un niveau élevé. Avec une épargne de gestion, vous l'avez dit, attendue à 30 millions d'Euros, si on soustrait l'importante dette de la collectivité, il ne vous en reste que 5 millions, en y ajoutant la FCTVA, vous êtes à peine à 20% d'autofinancement. La situation financière n'est donc toujours pas redressée, cela nous oblige de nouveau à emprunter et nous ne sortons pas de ce cercle vicieux.

Dans le détail, nous ajouterons que quelques points nous ont fait tiquer. Ainsi, l'enveloppe de participation à l'aide de l'accession sociale est prévue en baisse alors même que le bilan de mi-parcours du PLH montrait un retard sur les objectifs dans ce domaine. Vous annoncez également une nouvelle augmentation de l'AP PIC de 4,161 millions d'Euros pour atteindre 31,161 millions alors que l'AP en début de PPI était de 20 millions. On remarque bien un exemple de projet pas du tout maîtrisé budgétairement avec une hausse de 55,8 de l'AP depuis 2021, et encore cette année de 15,4% par rapport à 2024. Nous notons aussi un crédit de paiement de 760 000 € accordé à l'aménagement des arrêts de bus. Sur le principe, pas de souci, c'est une bonne chose, encore faut-il que cet argent soit utilisé à bon escient et pas jeté par la fenêtre. Un exemple concret : l'allée de Tivoli dans le sens Amiens Pont de Metz a donné

lieu à un grand n'importe quoi. Nous vous suggérons donc de bien penser les travaux et leur faisabilité avant de les engager.

Enfin, sont énumérés près d'une dizaine d'aménagements cyclables à faire cette année, mais n'apparaissent pas la chaussée Jules Ferry et la rue Saint-Fuscien. Le tribunal administratif d'Amiens, par deux décisions du 21 novembre 2024, vous enjoint pourtant à étudier toutes les possibilités pour y parvenir, a priori, pas convaincu que le chaudière mis en place quelques mois avant la décision du tribunal administratif faisait partie de ces possibilités, et ce dans un délai de quatre mois qui vient de se terminer. Peut-on en savoir plus sur l'avenir de ces axes où la mise en place d'un véritable aménagement cyclable commence à devenir urgente ?

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je voulais commencer en vous disant que la suppression de la taxe d'habitation a été une véritable idiotie, et aujourd'hui, même des locataires amiénois le disent. Ils le vivent mal. Financièrement, ils sont contents de ne pas payer 1 500 ou 2 000 €, mais ils disent ne plus contribuer à la vie de leur ville, profiter et ne pas aider le bien public. Je vous propose Monsieur le Président, peut-être à la fin de cette séance ou le mois prochain, de rédiger un vœu à destination du Premier ministre et/ou du Président de la République pour réclamer la remise en vigueur de la taxe d'habitation Je voterai. Nous verrons si vous êtes capable de le dire parce que je vous ai entendu beaucoup pleurnicher ce soir, vous avez beaucoup pleurniché avec votre Vice-président en charge des finances sur le gouvernement. "Ils ne sont pas sympas, ils nous donnent moins, ils nous rendent moins". A votre gauche, à votre droite, Monsieur le Président, il y a plein de vice-présidents sur les bancs de l'exécutif qui lors des élections de 2020 faisaient partie de ces partis politiques de gouvernement. A l'époque, cela vous était bien agréable de réclamer le soutien d'une personnalité nationale pour porter votre candidature, cela vous était bien agréable de faire un rassemblement le plus large possible de la droite, du centre, pour gagner l'élection. Et aujourd'hui, vous pleurnichez en disant que ce gouvernement n'est pas sympa. Alors, face à cela, il y a deux postures. La première est de continuer de pleurnicher et de faire votre prière tous les ans agenouillé au pied de votre lit en disant : espérons que l'année prochaine il ne nous tape pas trop dessus et qu'il nous en redonne un petit peu. C'est la première option. Et il y a la deuxième option, celle que je préconise qui est que nous nous prenions en main, nous les collectivités, nous les élus, de manière totalement trans-partisane et apolitique puisque cette assemblée collégiale est composée de maires de gauche, de droite, de tous les partis mais dont l'intérêt commun est de voir prospérer leur agglomération et le mieux vivre de leurs habitants. Et pour cela, il faut taper dans le dur. Cela me fait penser à ce qu'il se passe actuellement au niveau de l'Europe et des Etats-Unis avec l'OTAN. Pendant des années, on a compté sur les Etats-Unis et du jour au lendemain, suite à l'élection d'une personne, l'Europe se retrouve dans la panade. Eh bien, n'attendons pas cela, n'attendons pas l'élection prochaine d'un futur président de la République qui déciderait du jour au lendemain de changer totalement la règle du jeu et nous dirait que désormais les collectivités doivent se débrouiller toutes seules. C'est maintenant qu'il faut se mettre à travailler ensemble et à rechercher des solutions très concrètes.

Vous l'avez dit, et je le partage complètement, les années à venir vont être très compliquées, quelle que soit l'équipe qui gagnera l'élection municipale et donc métropolitaine de l'année prochaine. Ce sera bien plus compliqué pour eux que cela ne l'a été pour vous et que cela ne l'était aussi pour les équipes précédentes. J'ai compté nos strates hiérarchiques à Amiens Métropole, dans notre collectivité. Dans les postes d'encadrement, nous avons jusqu'à 7 strates hiérarchiques : directeur général, directeur général adjoint, directeur, directeur adjoint, chef de service, parfois un chef de service adjoint, chef d'unité, et ensuite les agents de maîtrise et les employés sur le terrain. 7 niveaux hiérarchiques ! Il y a un sujet dont nous parlons

régulièrement, tout le temps, à Amiens au Cœur, ce n'est pas très politiquement correct de parler de cela, il s'agit de la réduction de nos coûts, la réduction de notre masse salariale. Si nous ne tapons pas là-dedans avec courage, nous ne nous en sortirons pas. Nous pouvons faire toutes les petites modifications que nous souhaitons faire sur des réductions, et il faudra en faire, sur nos frais de fonctionnement, sur les subventions à donner à des associations ou à des partenaires. L'histogramme qui nous a été présenté tout à l'heure montre que la majeure partie de nos dépenses sont destinées à payer nos agents. Des agents, nous en avons besoin, je veux être très rassurant à ce sujet, je ne veux pas faire comme Elon Musk. Mais si nous ne regardons pas précisément cette dépense, tout le reste, c'est du "pipi de chat", pardonnez-moi l'expression. Regarder précisément comment nous pouvons faire cela nous mènera à trois choses. La première est que cela nous permettra de ne pas augmenter les impôts. Ce serait facile pour moi ce soir d'être LFIste, que j'aimerais être un candidat LFIste ! Avec moi maire, avec moi président de la Métropole, la gratuité sera partout ! Vous pourrez voyager dans des bus gratuits, vous pourrez aller nager à la piscine gratuitement, vous pourrez avoir votre retraite, agents de la Métropole, à 50 ans, vous pourrez manger gratuitement dans nos cantines. Qu'il serait facile d'être candidat LFI ! Mais je ne suis pas LFIste.

En conclusion, pour avancer clairement sur ce sujet, j'attends de vous, Monsieur le Président, que vous me répondiez sur cette question du vœu que je propose. Voulez-vous que nous le coécrivions et que nous le présentions au Premier ministre ? Et que nous travaillions sur la recherche de toutes ces réductions de coûts qui vont être nécessaires ? Et moi, je préfère le dire avant les élections qu'après.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Je serai très bref puisque cela fait maintenant quatre ans que je répète la même chose et je ne veux pas radoter. Je vais demander des droits d'auteur à notre collègue Renaud DESCHAMPS. Effectivement, je constate dans cette collectivité, celle de la Ville d'Amiens, comme je l'ai fait au Conseil régional des Hauts-de-France la semaine dernière, que vous gérez comme il y a quinze, vingt, trente ans. Ce système est à bout de souffle. Vous n'avez aucun plan d'action pour réduire les coûts de fonctionnement. Je ne vais pas redévelopper comment, cela existe dans des administrations, dans des entreprises privées. Il ne s'agit pas d'alourdir la charge individuelle des agents, mais de mieux travailler, de simplifier, et non pas de construire des usines à gaz, et il faut également réduire ce millefeuille. On en parle depuis des années. Ce n'est pas le travail de Pascal RIFFLART que je remets en cause, mais il y a les communes, le Grand Amiénois, il y a beaucoup d'élus. La Ville d'Amiens a moins de compétences qu'auparavant mais a conservé le même nombre d'adjoints au maire. Tout cela est à revoir, nous ne pouvons plus continuer ainsi. Quand on voit l'état des finances de la France, on se dit que la France est à réformer. Et je reprendrai une idée de mon ami et collègue Eric CIOTTI que je connais très bien, que j'ai rencontré récemment, et qui est un ex-ami du Président Alain GEST. Il propose de redonner des compétences aux communes et aux maires et de créer des provinces. C'est ainsi que l'on va réduire le millefeuille et faire des économies. Force est de constater que c'est le dernier mandat, il n'y aura pas de plan d'action pour réduire les coûts, vous n'avez pas eu le courage politique.

M. GEST : D'autres demandes de parole ? Madame BECKER, vous vous êtes déjà exprimé, mais allez-y.

MME BECKER : C'est juste pour répondre à Monsieur DESCHAMPS que le groupe Amiens c'est l'tien n'est pas un groupe de la France Insoumise, mais bien un groupe composé de forces de gauche et de citoyens. Les raccourcis de droite à propos de la gratuité partout et tout le temps

devraient faire en sorte qu'ils soient d'accord avec vous. Vous êtes du même bord, de la droite, arrangez-vous entre vous et ne nous incluez pas dans l'histoire.

M. GEST : La parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Je commencerai par dire à Monsieur THÉVENIAUD que l'on a les amis qu'on mérite et je me réjouis de ne pas avoir les mêmes amis que lui. Après, c'est bien de parler pour parler mais tant qu'à faire essayons de parler en posant d'abord quelques éléments qui me paraissent globalement incontestables. On peut toujours tout contester, mais quand même. Premièrement, concernant la fameuse question de l'Etat et de son positionnement. Pardonnez-moi, mais je vous rappelle que nous tous dans cette salle, nous sommes non seulement des habitants de la ville d'Amiens, mais également des citoyens de l'Etat et, le cas échéant, des contribuables et, le cas échéant, des bénéficiaires des politiques de l'Etat. J'ai un peu de mal à être schizophrène parce que je n'oublie pas que quand l'Etat, quel qu'il soit, cherche à diminuer une dépense, immédiatement un grand nombre de personnes se lèvent pour dire que c'est absolument impossible. Je constate que le paradoxe de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est que pour éviter d'augmenter ce fameux endettement, dont on sait qu'il ne devrait pas dépasser 3% de notre PIB, on tente de contraindre les collectivités territoriales qui, elles, investissent le plus, 70% de la totalité de l'investissement public, et qui, de plus, n'empruntent que pour investir, non pas pour rembourser leurs dettes, non pas pour payer leurs fonctionnaires, mais empruntent pour financer des investissements utiles à la vie quotidienne des habitants. C'est là où l'on peut s'interroger. Les gouvernements quels qu'ils soient ont toujours la même logique : aller taper là où cela apparaît le moins opportun, le moins logique de taper. Il n'empêche que nous sommes bien trop souvent demandeurs, quelles que soient nos actions, d'une aide, d'un soutien financier, de l'Etat.

Second point, poser un certain nombre d'affirmations suppose d'avoir procédé auparavant à quelques calculs puisque l'on parle de budget. Quand j'entends l'un de nos collègues dire que la masse salariale représente la part la plus importante de notre budget, je lui réponds tout simplement qu'il ne sait pas faire fonctionner une calculette ou qu'il n'a pas pris la peine de travailler véritablement la question budgétaire de la Métropole. S'il avait fait ce travail, il aurait réalisé que, contrairement à la plupart des autres collectivités, Amiens Métropole a une masse budgétaire qui représente 40% de son budget. Et 40% ce n'est pas la majorité du budget. Quand on a des compétences comme celles de la Métropole consistant à mettre en place des plans de développement, à s'appuyer sur de l'ingénierie, sur des compétences, 40% c'est quelquefois trop peu. Et les mêmes collègues qui disent qu'il faut taper dans la masse salariale - quel beau mot ! - iront expliquer aux mêmes Amiénois auxquels ils disent qu'il est scandaleux de voir des dépôts de détritrus à côté des bennes à ordures ménagères, que l'on a tellement tapé dans la masse salariale qu'il n'y a plus personne pour ramasser les détritrus que les incivilités ont permis de déposer là. On voit bien pourquoi ce type de discours est tenu, mais peut-être pourrait-on faire l'économie de ce type d'affirmation, et tenir un vrai débat sur l'organisation de notre collectivité, sur ses compétences, mais également sur les recettes. Je n'oublie pas que je m'adresse ici à une assemblée composée aussi d'élus communaux, et je demande aux uns et aux autres de regarder la situation respective des communes depuis la création de l'intercommunalité et la situation aujourd'hui de notre intercommunalité. Il y a eu un transfert de compétences et je suis prêt à discuter avec les uns et les autres du fait que le transfert de charges et de recettes correspondantes n'a pas forcément suivi. Je pense que ce débat devra être tenu quelles que soient les personnes qui siègeront ici à partir de 2026.

Enfin, on peut tout englober et considérer que tout est dans tout, ce qui n'est pas totalement faux. Les collectivités territoriales ont des compétences, elles ne sont donc pas responsables de tout. Et si on veut parler de la compétence logement, par exemple, il faudrait parler de

l'ensemble des dépenses, des investissements que nous réalisons dans le cadre du NPNRU, du renouvellement urbain. Mais il faudrait aussi ne pas oublier de prendre en compte les dépenses que l'AMSOM met en œuvre. Samedi dernier, lors de la balade urbaine, le directeur général de l'AMSOM rappelait que depuis 2015, 250 millions ont été mis en œuvre pour rénover le bâti de l'AMSOM. Evidemment, tout n'est pas parfait, il y a manifestement un vrai problème à la Salamandre, mais on ne peut pas en déduire que rien n'a été fait et que nous avons délaissé ces questions. Je vous rappelle que l'AMSOM est aussi sous la responsabilité de la Métropole. On nous parle de Boves, de Camon, mais il y a des affaires communales, d'une part, et des affaires intercommunales, d'autre part. On ne peut pas tout mélanger.

Dernier élément. On peut toujours dire « gratuité, gratuité, gratuité ». Il se trouve qu'en 2020, notre budget annexe Transports a été profondément déséquilibré par la crise Covid. Et décider de la gratuité du transport reviendrait à se priver immédiatement non seulement de 7,5 millions de recettes, qui sont aujourd'hui payées par les usagers, et par à peine 50% des usagers des transports puisqu'il y a une tarification sociale, mais il faudrait en plus s'apprêter à abandonner le régime de TVA auquel nous sommes soumis aujourd'hui. Ce n'est donc pas 7,5 millions d'Euros qu'il faudrait trouver, mais plutôt 12 à 13 millions d'Euros. Quand bien même vous auriez taillé dans la masse salariale de la Métropole, quand bien même vous auriez augmenté les impôts de manière inconsidérée, je vous mets au défi de trouver de façon convenable les 12 millions d'Euros qu'il faudrait mettre pour équilibrer le budget Transports, pour permettre à notre collectivité de continuer à investir dans les services publics à destination de nos habitants.

Ces débats sont passionnants et ils méritent que nous prenions le temps de les tenir sans trop simplifier des situations un peu complexes, mais c'est cette complexité qui nous permet de tenir de véritables débats. Je vous remercie.

M. GEST : Merci, Benoît MERCUZOT. Quelques mots simplement pour compléter. D'abord pour répondre à Madame BECKER qui m'a fait rire quand elle a dit qu'elle allait nous montrer comment faire mieux. J'espère que cela n'arrivera jamais. Vous avez dit qu'Amiens pâtissait de la politique de la Métropole. Vous êtes conseillère municipale d'Amiens. La semaine dernière, vous avez participé au débat sur le vote du budget d'Amiens. Pas mal de communes aimeraient avoir la situation de la Ville d'Amiens. Vous avez noté le niveau d'investissement jamais connu à la Ville d'Amiens qu'Hubert de JENLIS a présenté la semaine dernière. Vous avez noté le niveau d'endettement extrêmement faible de la Ville d'Amiens. En quoi la Métropole fait-elle pâtir la Ville d'Amiens de sa politique, si j'ajoute que très souvent, les investissements concernent prioritairement pour Amiens Métropole la Ville d'Amiens elle-même. Au lieu de balancer des phrases dépourvues de sens et de toute réalité, il faut essayer parfois, même en étant opposé politiquement, d'être un minimum en cohérence avec la réalité.

Pour répondre à votre question sur la réutilisation de l'eau des piscines, on avance bien chez Aquapôle, ne vous en déplaise. Et dans le cadre de la réhabilitation du Nautilus, nous avons prévu ce genre de chose. Les choses avancent de la façon que vous souhaitez, et que nous sommes tous à pouvoir souhaiter car personne n'a envie de jeter l'eau par la fenêtre. D'autre part, votre sortie sur la politique des déchets ménagers vaut son "pesant de cacahuètes". Vous avez dit que l'augmentation de la TGAP était de notre faute. En fait, vous avez fait un raccourci. La TGAP est passée de 20 € en 2020 à 65 € la tonne en 2025. Cela n'a rien à voir avec nous. Cette taxe est destinée à diminuer les déchets ultimes. C'est exactement ce que nous avons fait. Encore une fois, vous proférez des affirmations avec beaucoup de détermination. Je sais que par habitude vous ne manquez pas de détermination. Quand j'étais enfant, on me disait que ce n'était pas beau de mentir, et cela ne s'applique pas qu'aux enfants.

Troisième élément, les emprunts avantageux. A propos de la politique des transports, me semble-t-il, vous avez évoqué l'utilisation des emprunts avantageux en 2022. Que s'est-il passé en 2022 ? Une augmentation des taux d'emprunt. Il m'est arrivé de signer des taux d'emprunt à 0,23%, mais pas à partir de 2022-2023. Là encore, il faut regarder la réalité. Il est tellement facile de faire des phrases qui peuvent influencer telle ou telle catégorie, mais je ne suis pas certain que ce soit très productif et surtout que cela fasse en sorte que votre politique soit meilleure que la nôtre.

Je souhaite aussi dire un mot à Madame DESBUREAUX et à Monsieur DESCHAMPS. A propos de la taxe d'habitation, vous savez, Monsieur DESCHAMPS, ce que je pense de l'utilité des vœux. J'ai fini de rêver à ce sujet depuis longtemps. En revanche, je suis frappé que vous présentiez une candidature avec deux points forts : diminuer le nombre de nos agents, et remettre en place la taxe d'habitation. Je prédis que vous allez faire un tabac ! Faites attention. Antérieurement, vous avez déjà fait des déclarations concernant les communes de la Métropole autres qu'Amiens qui vous ont permis de vous faire des amis parmi les maires que je côtoie régulièrement. Mais là, vous en remettez une couche sur le personnel et la taxe d'habitation. Pardonnez-moi, mais je ne voterai pas avec vous.

Il est curieux que Madame DESBUREAUX et Monsieur THÉVENIAUD m'attribuent des amitiés politiques que je n'ai pas, que ce soit auprès de la présidence de la République, et d'un parti dirigé par quelqu'un qui a trahi le parti auquel j'appartiens. C'est sans doute parce que je n'ai pas changé de ligne politique et ce que je disais hier reste vrai aujourd'hui. Un gouvernement différent qui, d'ailleurs, est le premier à essayer de redresser la barre en prenant des décisions difficiles. Tous autant que vous êtes dans la salle et notamment sur les bancs de l'opposition, je sais très bien que vous êtes attentifs aux déclarations, aux lectures, et que vous ne pouvez pas vous tromper sur ce sujet. Vous savez très bien quelle a été ma ligne politique intangible depuis le début de ma vie politique et surtout ces onze dernières années. N'essayez pas de raconter des histoires, cela ne fait pas avancer le débat, et c'est une énormité car c'est contraire à tout ce que je dis depuis onze ans. Il ne suffit pas de proférer une affirmation pour qu'elle devienne une vérité. C'est sans doute pourquoi vous mélangez tout et vous ne savez pas où je suis; Rassurez-vous, je me sens très bien où je suis, car quand on ne change pas, on est finalement assez à l'aise et on peut se regarder dans la glace le matin sans difficulté.

Nous allons mettre maintenant aux voix le budget tel qu'il vous a été présenté.

ADOPTE

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. BAÏS, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), ont voté contre.
M. THÉVENIAUD s'est abstenu.*

**10 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2025. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.
APPROBATION.**

M. GEST : Je mets aux voix la PPI.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. BAÏS, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.
M. THÉVENIAUD s'est abstenu.

11 - ASSOCIATION GROUPE SUP DE CO AMIENS PICARDIE. DESIGNATION D'UN MEMBRE D'HONNEUR.

M. GEST : Je vous propose de faire suite à la proposition du Président de l'association Groupe Sup de Co Amiens-Picardie et de désigner Madame Anne PINON pour siéger en tant que membre d'honneur au sein de cette structure.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. ADUGA. PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. GEST : Au cours de sa séance du 17 décembre 2024, le Conseil d'administration de l'ADUGA a adopté une première version du programme partenarial d'activités et le budget prévisionnel 2025.

Les travaux de l'Agence s'organisent autour de 7 axes :

1/ Franchir une étape clé dans la révision du SCoT du Grand Amiénois – 2025, l'année de l'arrêt projet.

2/ Connaître la mobilité des habitants du Grand Amiénois et contribuer à la définition de plans d'actions coordonnés.

3/ Accompagner l'agglomération amiénoise dans sa dimension de grande ville étudiante au profit de son bassin de vie.

4/ Connaître l'économie du Grand Amiénois et accompagner son développement.

5/ Préparer le Grand Amiénois à l'ère post-carbone.

6/ Se projeter dans une attractivité renouvelée du territoire.

7/ Contribuer à l'équilibre territorial, au travers de la reconquête urbaine, à la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.

Je vous propose d'approuver la participation d'Amiens Métropole à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois pour un montant de 300 389 € TTC pour l'année 2025.

Y a-t-il des observations ? Hormis les représentants au sein de cette instance, qui ne prend pas part au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. DÉCLE, SAVREUX (pouvoir de Mme BOCHÉ), Mme DELÉTRÉ, MM. MERCUZOT, DUFOUR (pouvoir de M. DUMEIGE), RIFFLART, Mmes VERRIER, FOURÉ, MM. OURDOUILLÉ, BOCQUILLON, de JENLIS, DESPERELLE, Mmes BRUNEL, BOHAIN (pouvoir de Mme ROY), FERRARO (pouvoir de Mme DUBREUCQ), M. CAPRON (pouvoir de M. JOVELET), Mme ROSE-TÉTU, M. TAUFOR, Mmes HAMADI, CLECH, MM. DUFLOT (pouvoir

de Mme BOUCHEZ), VINDEVOGEL, RENAUX, PENAUD (pouvoir à M. GEST), Mme LE CLERCQ (pouvoir à Mme VAGNIEZ) n'ont pas pris part au vote. M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. THÉVENIAUD se sont abstenus.

13 - APPEL A PROJET DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DE PROJET D'ENVERGURE REGIONALE DANS LE CADRE DU SRADDET REGION HAUTS-DE-FRANCE. CANDIDATURE.

M. GEST : Le SRADDET de la région Hauts-de-France a créé une enveloppe mutualisée de 1335 ha dédiée à des projets d'envergure régionale (PER), sélectionnés sur la base des critères que celui-ci énumère, et par l'intermédiaire d'appels à projets successifs.

Cette enveloppe pour la période 2021-2031 a pour objectif notamment de soutenir l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation et au développement des filières d'avenir. Je vous propose d'approuver la candidature des secteurs Borealia et ZAC Jules Verne 2 à l'appel à projet – demande de classement au titre de Projet d'Envergure Régionale dans le cadre du SRADDET Hauts-de-France. Je précise que la période 2021-2031 concerne la loi sur l'artificialisation des sols. Une loi a été votée au Sénat pour modifier ce dispositif. Il y aura probablement des modifications sur la période de référence et nous verrons ce que cela donne sur le reste. Je ne pense pas que cela altèrera la volonté de la région d'avoir une enveloppe sur les projets d'intérêt régional, mais nous sommes dans une période un peu floue s'agissant de la mise en œuvre de la politique sur le ZAN. Il s'agit donc de demander la candidature de Borealia et de la ZAC Jules Verne 2, soit deux fois 56 ha. Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Nous avons toujours fait preuve de mesure concernant le projet de la ZAC Borealia. Notre principe est de ne jamais rejeter d'un revers de main un projet qui peut amener de l'emploi dans un bassin en crise de ce point de vue. L'emploi est un combat central pour nous mais encore faut-il que ce projet soit vertueux dans toutes ses dimensions, notamment environnementale. Or, les conclusions de la rapporteuse publique sont cinglantes et mettent un coup de canif dans le récit bien huilé de votre majorité. Elle note ainsi des irrégularités considérables et a demandé l'annulation totale ou partielle du projet. Ses conclusions, qui devraient être logiquement suivies par le tribunal administratif, remettent donc en cause la légitimité du projet. Dès lors, il devient désormais impossible de soutenir cette demande de classement. Contrairement à ce que vous semblez vouloir faire avec entêtement, on ne peut pas balayer cette décision d'un revers de main.

M. RIFFLART : Une petite intervention parce que le pôle métropolitain est la structure porteuse du SCoT et c'est elle qui est en charge de proposer, dans le cadre du SRADDET, ses dossiers de Projet d'Envergure Régionale. Il y a quand même une temporalité. Il y a une date butoir de présentation de ces dossiers, qui est d'ailleurs quasiment passée, et d'un autre côté, il y a une justice qui n'est pas rendue. Il ne me paraît pas logique d'entraver la démarche de la justice en classant nous-mêmes un dossier qui reste ouvert et qui reste dans l'attente d'un jugement. Je ne comprends pas votre propos. Vous auriez pu tenir ce type de propos après le jugement, mais actuellement il ne me paraît pas conforme à la réalité du calendrier.

M. GEST : L'intervention de Pascal RIFFLART me semble juste. Vous avez employé le terme "décision", mais il n'y a pas de décision. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus pour l'instant de commenter les conclusions d'un rapporteur qui s'appuie sur des inexactitudes, qui ne sont d'ailleurs pas de son fait mais qu'il a prises dans un rapport d'une mission indépendante laquelle a considéré qu'il y avait des manques dans notre dossier. Nous attendons donc sereinement la décision du tribunal administratif, et comme nous l'avons dit,

nous avons besoin de ces hectares. Si nous voulons répondre à votre première affirmation, Madame DESBUREAUX, il ne faut pas empêcher les emplois de se créer et nous partageons le même point de vue. Y a-t-il d'autres interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. BAÏS, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, DESBUREAUX se sont abstenus.

14 - ASSOCIATION CAP VERT AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2025.

M. GEST : Afin de soutenir l'association Cap Vert Amiens dans la continuité du projet financé par la FICOL (Dispositif de financement de soutien aux collectivités de l'Agence Française de Développement), de ses missions de solidarité et ses actions dans le domaine de l'eau, l'assainissement, la santé et l'éducation, je vous propose pour l'année 2025, comme pour l'année précédente, de lui verser une subvention à hauteur de 14 000 €.

L'association envisage notamment de poursuivre le déploiement du réseau et le raccordement de nouvelles habitations à l'eau potable, le don de matériel de soin, d'interventions chirurgicales et de formations du personnel de l'hôpital Norte de Santa Catarina et les dons de matériel informatique et scolaire aux écoles de l'île de Santiago. C'est aussi dans ce cadre que nous avons, grâce à la société Suez et à la volonté farouche d'Isabelle SAVARIEGO, trouvé une réponse au besoin de bennes à ordures ménagères pour ce pays. Nous en avons remis deux qui vont rejoindre le Cap Vert dans les prochaines semaines. C'est pourquoi vous étiez conviés les uns et les autres pour ce mouvement dont tout le monde peut considérer que c'est une bonne action.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU. SUBVENTION. ANNEE 2025.

M. GEST : Dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à vocation européenne et internationale, accompagnées par la mission des Affaires européennes et internationales, je vous propose de renouveler la subvention accordée en 2024 au Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau et de lui accorder une subvention de 2 000 €.

Au-delà de ses actions en faveur de l'ouverture interculturelle, son engagement et ses actions de sensibilisation à la compréhension de l'Union européenne, il est à noter qu'en 2025 l'association prévoit le rassemblement de jeunes d'Amiens et Longueau en Hongrie, dans le cadre d'un projet axé sur un thème sportif et culturel qui offrirait également aux jeunes de Dortmund l'opportunité de rencontrer leurs homologues français sur place.

Par ailleurs, je vous informe qu'une exposition de céramique provenant de la ville jumelle de Karcag en Hongrie sera présentée à Amiens. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SUBVENTIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2025.

M. GEST : Dans le cadre des actions d'animation et de promotion du territoire mises en place par les associations, je vous propose d'accorder une subvention d'un montant de 15 500 € réparti comme suit:

- 3 500 € pour le Comité des fêtes des Hortillonnages qui organisera les 24 et 25 mai la 47^{ème} Fête des Hortillonnages.

- 8 000 € pour l'aéro-club de Picardie Amiens Métropole et la manifestation 20 000 lieues dans les airs.

- 4 000 € pour le Golf club d'Amiens dans le cadre de son centenaire, une fête du centenaire aura lieu les 6 et 7 septembre prochains que je vous propose de soutenir.

Soit un total de 15 500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTION AGORA. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

M. GEST : Je vous propose de renouveler la convention pluriannuelle avec la Maison des associations d'Amiens Métropole par laquelle nous accordions jusque-là annuellement 188 000 € pour le fonctionnement et 130 000 € pour l'organisation d'Agora.

Le projet de convention d'objectifs pour la période 2025-2027 concernant le fonctionnement de la MAAM prévoit une subvention annuelle de 198 000 €, et concernant l'organisation d'Agora, je vous propose de conclure une convention spécifique et d'augmenter exceptionnellement la subvention 2025 à hauteur de 173 200 €, en raison notamment de l'intégration à cette manifestation de l'évènement "faites du sport" qui avait habituellement lieu en juin et qui aura lieu en septembre, le même jour que la Fête des associations. Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - SAFER HAUTS-DE-FRANCE. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT. CONVENTION 2025-2030.

M. GEST : Amiens Métropole et la SAFER Hauts de France ont engagé depuis 2000 un partenariat en faveur d'une politique d'aménagement local durable et respectueuse des équilibres ruraux. Dans ce cadre, par voie de convention, la SAFER met à disposition de la collectivité des outils de veille et foncière et contribue au projet de territoire défini notre assemblée.

En janvier 2020, ce partenariat, historiquement ciblé sur les Hortillonnages, s'est élargi à l'ensemble du territoire d'Amiens Métropole pour permettre la constitution de réserves foncières destinées aux projets structurants de l'agglomération. Le partenariat étant arrivé à son terme, je vous propose de le renouveler en y intégrant les nouveaux enjeux d'intervention foncière que sont la protection de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion des sols ou encore le développement de l'agriculture de proximité, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial.

Je vous invite ainsi à valider la convention annexée pour une durée de 5 ans, laquelle fixe les modalités techniques et financières de la SAFER pour son accompagnement dans le cadre de la réalisation d'études foncières, la constitution de réserves foncières compensatoires, ou bien encore la négociation de terrains agricoles dont la maîtrise est nécessaire pour la réalisation de

projets structurants. Y est inclus également le renouvellement de l'abonnement à l'outil « VIGIFONCIER » dont le coût annuel s'élève à 3 500€ HT. Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DES ROUTES A GRANDE CIRCULATION. AVIS.

M. DESSEAUX : Les Routes à Grande Circulation (RGC) permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux pour le délestage de trafic, la circulation des transports exceptionnels, convois et transports militaires et la desserte économique du territoire. Elles sont fixées par décret ministériel après avis des collectivités.

Dans le cadre de la mise à jour de ces routes, je vous propose d'émettre un avis favorable afin que les Routes à Grande Circulation suivantes soient déclassées :

- L'avenue Pierre Mendès France comprise entre l'ex RD1235 et le boulevard du Port d'Aval à Amiens.
- La rue des Près Forêts comprise entre l'ex RD1235 et l'avenue Salvador Allende à Amiens.
- L'avenue Salvador Allende comprise entre l'ex RD1235 et le boulevard des Fédérés à Amiens.
- Le boulevard des Fédérés compris entre l'avenue Salvador Allende et l'avenue du Général Foy à Amiens.
- La place du Maréchal Foch comprise entre le boulevard des Fédérés et l'avenue du Général Foy à Amiens.

Je vous propose également d'émettre un avis favorable afin que les voies suivantes soient, quant à elles, classées en Routes à Grande Circulation :

- Le boulevard du Port compris entre le boulevard Port d'Aval et le boulevard Faidherbe à Amiens.
- Le boulevard Faidherbe compris entre le boulevard du Port et la place du Maréchal Foch à Amiens.
- La place du Maréchal Foch comprise entre le boulevard Faidherbe et l'avenue du Général Foy à Amiens.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je rappellerai que voter cette délibération revient à valider le fait que l'avenue Salvador Allende est désormais fermée à la circulation. Et comme je suis contre cette fermeture, je voterai contre cette délibération.

M. GEST : Y a-t-il d'autres observations ?

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA ont voté contre.

M. THÉVENIAUD s'est abstenu.

20 – GARE DE LONGUEAU. TRANSFERT DE GESTION POUR LA MODERNISATION DU PARKING ET DU PARVIS. CONVENTIONS.

M. DESSEAUX : Afin d'améliorer et d'optimiser le confort de stationnement des véhicules légers, organiser l'intermodalité et diversifier l'offre de stationnement, la communauté d'agglomération porte un projet de réaménagement du Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Longueau, dont elle deviendra gestionnaire.

Les emprises visées étant la propriété de SNCF Gares & Connexions, il convient de conclure avec cette structure un certain nombre de conventions afin que les travaux de modernisation et d'entretien puissent être réalisés, outre la mise en conformité du site vis-à-vis de la réglementation et des normes en vigueur.

Afin d'autoriser Amiens Métropole à réaliser ses travaux et à assurer la gestion et l'entretien des ouvrages réalisés sur une longue période (40 ans), il a été convenu de recourir à trois conventions distinctes selon les affectations ciblées :

- Une Convention de Transfert de Gestion pour la circulation, la dépose et le stationnement des véhicules légers.
- Une Convention de Transfert de Gestion pour l'exploitation de la gare routière.
- Une Convention de Superposition d'Affectation pour le parvis de la gare autorisant notamment un réaménagement des espaces piétonniers, la création d'un abri à vélos sécurisé et le maintien de stationnements pour les taxis et le transport de fonds.

Je vous propose ainsi de valider ces projets de conventions, étant entendu qu'elles sont susceptibles d'être modifiées à la marge pour tenir compte de l'évolution du prix des travaux, notamment, et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

Par ailleurs, le projet d'aménagement du parking fera l'objet d'un second dossier qui précisera les coûts, le calendrier, et les financements auxquels la collectivité pourra prétendre.

M. GEST : Je précise que ce parking de la gare de Longueau est sur le territoire de la commune de Boves. Monsieur DESCHAMPS puis Madame DELATTRE.

M. DESCHAMPS : Je pense que nous pouvons tous nous réjouir de l'avancée de ce projet, même si Gares & Connexions et la SNCF freinent des quatre fers pour participer au paiement de ces travaux. Tous les utilisateurs de cette gare, qui l'utilisent depuis des années, savent à quel point il est pénible de stationner, surtout les jours de pluie, car il y a des ornières partout et l'on a souvent les pieds dans l'eau en sortant de son véhicule. On avance enfin, cependant, nous en avons beaucoup parlé en commission dédiée, votre vice-président nous a indiqué qu'il y aurait un second temps de réflexion sur ce qui va être fait de ce parking de la gare de Longueau. J'ai compris que ce serait mieux, mais cela ne peut pas être pire de toute façon. En revanche, cela va-t-il régler le problème de la capacité de ce parking ? C'est bien d'être mieux garé, mais c'est bien aussi d'être garé. D'après ce que nous avons compris en commission, l'étendue et la superficie, que ce soit en s'étalant de manière horizontale ou de manière, un peu plus chère, verticale, comme c'est le cas sur certains parkings de supermarchés, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de places, n'ont pas encore été chiffrées. Je ne sais pas si vous l'avez en tête. Pouvez-vous nous le préciser car je pense que c'est une vraie problématique pour des habitants, c'est une charge mentale supplémentaire le matin quand on part travailler à Paris et que l'on s'inquiète non seulement de ne pas rater son train mais aussi de trouver une place pour se garer. Peut-on apporter des solutions à ces habitants qui l'utilisent tous les jours pour lesquels j'ai une pensée, sachant que certains l'utilisent depuis 40 ans ?

MME DELATTRE : Vous l'avez déjà annoncé en commission, mais nous tenons ici à réaffirmer la nécessité à nos yeux que ce parking reste gratuit. Il en va de l'attractivité de la mobilité ferroviaire dans un contexte où les frais sont de plus en plus importants pour les usagers du train. Par ailleurs, ces documents ne servent qu'à entériner le principe des travaux et nous n'avons pas encore le détail des coûts, mais nous tenons d'ores et déjà, en prévision de la délibération qui devrait suivre à ce sujet, à affirmer que nous estimons que l'entièreté des coûts ne devrait pas être supportée par Amiens Métropole seule. L'intérêt de la modernisation de ce parking n'est pas uniquement communautaire. Il s'agira d'une amélioration apportée aux habitants de la Métropole, mais cela fera aussi du transport ferroviaire une solution plus facilement envisageable par certains habitants. Et cela, c'est dans l'intérêt de la région et de la SNCF. Il serait anormal qu'ils se déchargent de tous les frais sur notre collectivité.

M. GEST : Pas d'autres interventions ?

M. DESSEAUX : En effet, nous avons abordé beaucoup le sujet lors de la commission et des réponses ont été apportées. Il y a, comme vous le dites vous-même, une urgence en ce qui concerne le réaménagement de ce parking, car on ne peut fréquenter ce parking qu'avec des bottes quand il pleut. La collectivité d'Amiens Métropole et son Président ont toujours souhaité que ce parking reste gratuit. Vous avez tous entendu lors de la commission que la SNCF souhaite que ce parking soit payant, mais en ce qui nous concerne, il n'est pas prévu qu'il le soit. D'autre part, concernant les réponses que vous attendez, Monsieur DESCHAMPS, certains éléments viendront dans un second temps, notamment les coûts. Quant aux emplacements, ils vont être matérialisés, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir un parking sauvage tel qu'il existe actuellement, nous gagnerons vraisemblablement des places. Quant à l'extension, elle nécessite une étude environnementale, c'est-à-dire qu'on ne réviserait pas ce parking en 2025, mais bien au-delà. Quant aux autres points, vous aurez les éléments ultérieurement quand le dossier sera bien établi.

M. GEST : L'autre possibilité était de donner à Gares & Connexions, la filiale de la SNCF, la possibilité de conserver la gestion, mais soit le parking n'était alors pas réaménagé, soit il devenait payant. Il n'existe pas un parking géré par Gares & Connexions en France qui ne soit pas payant. Le choix aurait pu être de le rendre payant, mais nous avons fait un autre choix et c'est la raison pour laquelle nous avons sollicité la Région des Hauts-de-France qui nous accompagne dans ce dossier. Et cela a pris beaucoup de temps parce qu'à chaque fois que nous pensions le dossier résolu, on nous rajoutait une couche. Il a d'abord fallu que ce soit multimodal, puis on nous a mis en avant une nouvelle loi sur la nécessité d'installer des ombrières. C'est pourquoi, Monsieur DESCHAMPS, nous ne pouvons pas vous donner des réponses définitives aujourd'hui. Nous sommes en train d'étudier les conséquences de cette situation en termes de calendrier. La plupart des clients de la SNCF sont obligés d'utiliser le train pour aller travailler, et nous faisons en sorte que les habitants continuent de bénéficier d'un parking ouvert, et si nous pouvons augmenter sa capacité, nous le ferons. Car il ne vous a pas échappé que parfois, certains se garent le long de la route de Boves, ce qui n'est pas à conseiller. Nous essayons de faire au mieux.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - RUMIGNY. AMENAGEMENT RUE D'HEBECOURT. CONVENTIONS.

M. DESSEAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement de la rue d'Hébécourt sur la commune de Rumigny dont le coût total s'élève à 235 000 €. Il s'agit de la voie principale reliant la commune d'Hébécourt et desservant les équipements publics de la commune (mairie, école, église). Le projet prévoit de classer le tronçon de la RD 475, situé entre la rue de la Mare et la rue du Quai, en zone 30, ainsi que divers aménagements.

Il convient alors d'approuver et d'autoriser la signature par Monsieur le Président de la convention technique et financière à intervenir avec le Conseil Départemental, et de la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune de Rumigny qui participera à hauteur de 30% des dépenses hors taxes, pour un montant estimé à 58 750 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE.

MME FOURE: Cette délibération a été présentée la semaine dernière en Conseil municipal car, comme l'a rappelé Benoît MERCUZOT tout à l'heure, plus de la moitié de nos agents remplissent des tâches pour la seule Ville d'Amiens. Vous vous rappelez sûrement que nous avons mis en place le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, par une délibération le 21 mars 2024 fixant les dispositions réglementaires en vigueur avec la volonté d'inscrire ce nouveau régime indemnitaire dans des enjeux ambitieux, et en mobilisant pour la première année une enveloppe complémentaire de 1.5 million d'Euros au global, ce qui montre notre attachement envers nos agents et l'intérêt que nous portons à leur situation, s'il en était besoin.

Dès 2004, la collectivité a mis en place un régime indemnitaire pour les agents de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Cette mesure s'est vue complétée à plusieurs reprises depuis, en 2007 et en 2017.

Depuis le décret du 20 mai 2014, le dispositif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est applicable aux cadres d'emplois territoriaux. Le RIFSEEP est composé de deux parts : une part fixe, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui est versée mensuellement aux agents, et une part variable, le complément indemnitaire annuel (CIA) qui, lui, est versé annuellement.

Je vous propose ce soir d'approuver la délibération qui, d'une part, toilette la délibération précédente pour tenir compte des remarques du Contrôle de l'Egalité de la préfecture et, d'autre part, met en place concrètement le CIA, en application de cette politique de rémunération dynamique qui va s'appliquer aux agents métropolitains et aux agents mis à disposition de la Ville d'Amiens.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DELATTRE, DESBUREAUX ont voté contre.
M. DESCHAMPS, Mme BELLINA se sont abstenus.*

23 - AERODROME AMIENS GLISY. ENEDIS. CONVENTION DE SERVITUDE.

M. FOUCAULT : Afin de répondre au besoin de la Société Enedis qui doit passer des câbles électriques à haute tension sur les parcelles agricoles de l'aérodrome d'Amiens Glisy, je vous propose d'approuver la constitution d'une servitude conventionnelle du domaine public passée pour une durée de 70 ans.

Une indemnité unique de 35 000 € sera versée par Enedis à Amiens métropole.

Je vous propose d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. MODIFICATION.

M. MERCUZOT : Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous appliquons le référentiel budgétaire M57 et nous avons en même temps instauré un règlement budgétaire et financier. Pour 2025, il est proposé quelques modifications dans le détail desquels je ne rentrerai pas, mais il s'agit notamment de compléter la liste des durées d'amortissement en fonction des matériels et outillages et de la compléter par des catégories de biens pouvant être suivies par lot. Je vous propose donc d'adopter cette modification.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME ET TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES. CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS (CSCF). PERIODE 2025-2027

M. MERCUZOT : Cette convention de Services Comptables et Financiers s'articule autour de 5 axes. Je n'en cite que quelques-uns : Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable, ce qui a tout lieu d'être intéressant dans le cadre du compte financier unique que nous appliquerons les prochaines années. Optimiser la chaîne de la dépense. Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale.

L'une des principales nouveautés sera la mise en œuvre de la qualité comptable et donc la mise en place du compte financier unique au 1^{er} janvier 2026. Il s'agit donc d'autoriser le Président à signer cette convention.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

26 -CONTRAT DE PLAN ETAT REGION HAUTS-DE-FRANCE 2021-2027. AVENANT MOBILITES.

M. MERCUZOT : Depuis 1982, les Contrats de Plan Etat Région (CPER) permettent, sur une durée de 7 ans, la programmation et le financement pluriannuels de projets structurants d'aménagement. Ils offrent un cadre stratégique et budgétaire de l'action publique au niveau régional en vue d'un développement équilibré et articulé des territoires.

Dans la continuité du CPER 2021/2027, je vous propose d'approuver l'avenant Mobilités et sa maquette financière qui prévoit un montant total de financements de 1 459 615 000 €, étant entendu que la participation de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole sera équivalente à 0 €, dans la mesure où les opérations contractualisées ne relèvent pas de notre compétence, bien que certaines de ces opérations se situent sur le territoire d'Amiens Métropole. Ce sont essentiellement des opérations qui concernent le transport ferroviaire.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

M. GEST : Des questions ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Alors qu'elle apparaît en AP dans notre budget, nous remarquons que la question pourtant structurante du Pont Barni, dont l'état très dégradé ne permet pas d'imaginer autre chose que des travaux lourds, n'est pas traitée par ce CPER. Avez-vous posé ce sujet sur la table auprès des divers partenaires concernés par ce CPER ? Des discussions sont-elles en cours pour une prise en charge qui nous apparaît comme normale d'une partie des coûts, dont certains sont déjà engagés au titre des études préalables par la Région et l'Etat ? Nous estimons pour notre part qu'il est impératif que ce soit le cas et nous regrettons que cela n'ait pas d'ores et déjà été inclus dans ce CPER qui court jusqu'en 2027, étant donné la relative urgence du lancement des travaux.

M. GEST : Benoît MERCUZOT pour la réponse.

M. MERCUZOT : Il n'est pas dans la nature du CPER d'inclure de tels travaux dans ces éléments. On est sur des opérations beaucoup plus structurantes. Certes, le pont Barni est particulièrement important pour nous, il n'empêche qu'il n'est pas de nature à rentrer dans un CPER. D'ailleurs, il ne porte pas par lui-même de liaison ferroviaire mais il surplombe une liaison ferroviaire, ce qui est quand même sensiblement différent. Quant à la question que vous évoquez, nous souhaitons, comme vous, qu'un maximum de partenaires nous aident à financer les travaux quand il faudra les réaliser, et ce temps-là approche à grands pas. Cela a déjà fait l'objet de beaucoup de jurisprudences, et pour l'instant, cette jurisprudence n'est guère favorable à un partage des travaux. Nous ne désespérons pas et nous ferons tout notre possible pour obtenir ces cofinancements;

M. GEST : y a-t-il d'autres remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATIONS FINANCIERES 2025. CONVENTION DE GESTION UNIFIEE DU PERSONNEL ET D'APPUI FINANCIER, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE.

M. MERCUZOT : Depuis 2018 le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois exerce de plein droit la compétence SCoT et la compétence PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), et le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois se charge également de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Développement Durable en Commun. Le transfert des compétences PCAET et des actions d'intérêt métropolitain d'Amiens Métropole vers le PMGA a évidemment entraîné le transfert de personnel. Or, il est aujourd'hui important de revoir le calcul de l'attribution de compensation en le faisant correspondre au seul poste PCAET, puisque les autres contributions financières versées par Amiens Métropole et relatives au personnel chargé du développement économique et du Conseil de développement ne peuvent être assimilées à une attribution de compensation.

Je vous propose donc d'approuver une Convention de Gestion Unifiée du personnel entre Amiens Métropole et le PMGA. Par ailleurs, Amiens Métropole propose au PMGA un accompagnement administratif et juridique qui sera facturé à hauteur de 39 500 € par an. Dans un second temps, je vous propose d'approuver les participations financières qu'Amiens Métropole verse au PMGA en 2025. Elles s'établissent à 738 327 €. Il faut ajouter à cela la contribution dite "projets délibérés" pour un montant de 8 768,40 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Hormis les représentants au sein de cette instance, qui ne prend pas part au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. DÉCLE, MERCUZOT, SAVREUX, FOUCAULT, Mme VERRIER, M. RIFFLART, de JENLIS, Mme DELÉTRÉ, MM. DARRAGON, GEST (pouvoir de M. PENAUD), MOLLIENS, Mme RODINGER, MM. RENAUX, DESSEAUX, Mme PINON, MM. DESPERELLE, DUFOUR (pouvoir de M. DUMEIGE), OURDOUILLÉ, Mme VANDEPITTE, M. BOCQUILLON, Mme FOURÉ n'ont pas pris part au vote.

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, M. THÉVENIAUD se sont abstenus.

28 - AMIENS. SITE NORD DU CHU AMIENS-PICARDIE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. MERCUZOT : Le cadre financier de l'acquisition du site du CHU Nord par l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France prévoyait une participation de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole aux frais de libération du site engagés par le CHU.

Je vous propose d'approuver la convention proposée fixant la participation financière d'Amiens Métropole à hauteur de 132 500 €. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2025.

M. MERCUZOT : Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres dont nous faisons partie puisque nous avons adhéré à cet établissement par délibération du 28 novembre 2013. Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la délibération qui, pour l'année 2025, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites sécurisant une source de financement pérenne. Cette délibération prévoit également que le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour cette année est égal au montant maximal des emprunts qu'Amiens Métropole est autorisé à souscrire. Si nous adoptons cette délibération, ce que je vous invite à faire, il sera notamment possible pour Amiens Métropole de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts. A titre d'information, Amiens Métropole a déjà souscrit les années précédentes à 16 contrats d'emprunts avec l'AFL pour un montant total 124,5 millions d'Euros, ce qui représente plus de la moitié de notre stock de dettes pour le budget principal.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. MERCUZOT : En 2016 Amiens Métropole a confié l'aménagement du quartier de la gare à Amiens à la Société Publique Locale (SPL) Amiens Développement, devenue SPL « Vallée Idéale Développement », dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Afin de permettre le financement des travaux liés à cet aménagement, je vous propose de répondre favorablement à la demande de la SPL qui sollicite les garanties de la collectivité pour l'octroi de deux prêts. L'un souscrit auprès de l'établissement bancaire Arkéa, pour un montant de 2 250 000 € sur 48 mois à un taux fixe de 3.57%, et un autre souscrit pour le même montant auprès de l'établissement bancaire Crédit Coopératif sur 54 mois à un taux fixe de 3%.

Au vu de la législation en vigueur, il s'agira pour nous d'accorder des garanties à hauteur de 80% de montant total de ces prêts, ce qui permet à la SPL d'avoir des taux meilleurs que si nous n'apportons pas cette garantie. Il s'agit dès lors d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de garantie à intervenir avec la société ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

M. GEST : Pas de problème ? Mme BOHAIN.

MME BOHAIN : Je ne prends pas part au vote.

M. GEST : Très bien, ainsi que les autres personnes qui siègent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VERRIER, M. de JENLIS, Mmes FOURÉ, BOHAIN (pouvoir de Mme ROY), MM. MERCUZOT, RENAUX, GEST (pouvoir de M. PENAUD) n'ont pas pris part au vote.

31 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. SEM AMIENS AMENAGEMENT. FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. MERCUZOT : En 2007, Amiens Métropole a confié l'aménagement de la ZAC Renancourt à la SEM Amiens Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement. Afin de permettre le financement des travaux liés à cet aménagement, je vous propose de répondre favorablement à la demande de la SEM qui sollicite les garanties de la collectivité pour l'octroi de deux prêts, d'un montant chacun de 2 500 000 € sur 7 ans.

Le premier est souscrit auprès de la Banque des Territoires, filiale de la Caisse des Dépôts, à un taux fixe de 3,55%, et le second auprès du Crédit Coopératif sur un taux de 3,04%.

Il convient d'approuver ces garanties à hauteur de 80% du montant total, soit 4 000 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de prêt ainsi que la convention et tout document se rapportant à l'opération.

M. GEST : Pas de problème ?

MME BOHAIN : Je ne prends pas part au vote.

M. GEST : En effet, puisque vous faites partie des personnes qui siègent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BRUNEL, MM. de JENLIS, LHERMITTE, DÈCLE, Mmes VERRIER, FOURÉ, BOHAIN (pouvoir de Mme ROY), MM. MERCUZOT, RENAUX, GEST (pouvoir de M. PENAUD) n'ont pas pris part au vote.

32 - FEUILLE DE ROUTE STRATEGIE NUMERIQUE 2024-2027.

MME DELETRE : Amiens Métropole est engagée, comme vous le savez, dans le développement de sa stratégie numérique et en ce sens, la collectivité avait approuvé le 24 octobre 2019 sa première feuille de route définissant et portant à la connaissance des différents acteurs les premières orientations stratégiques du Numérique sur notre territoire, afin de répondre aux ambitions en termes d'offres numériques, de développer des projets de digitalisation, de fédérer des partenaires et d'accéder à certains financements. La plupart des actions présentées ont été réalisées, certaines sont en passe de l'être, comme la couverture fibre FFTH qui s'achève.

Je vous propose ici d'approuver une nouvelle feuille de route stratégique du numérique, couvrant cette fois la période 2024-2027, avec les objectifs de poursuivre nos actions concertées dans ce domaine en évolution continue, de développer de nouveaux projets, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de la gestion des données et de la sobriété numérique, d'être à l'écoute des acteurs socioéconomiques, d'impliquer davantage les différentes communes de notre territoire et de pouvoir continuer à bénéficier des financements du Fonds Européen de Développement Régional, le FEDER.

Présentée à l'ensemble des communes lors de la conférence des Maires du 1^{er} février dernier, je vous invite à la valider par la présente délibération.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : L'IA est déjà dans nos vies et a vocation à y être de plus en plus. A certains égards, l'IA peut être un outil très intéressant pour aider à de nombreuses tâches, notamment de gestion. Mais veillons à ce que cela ne reste qu'un outil. En lisant ce document, on remarque que l'IA est omniprésente avec une quinzaine d'occurrences. Cela nous fait craindre que cela devienne l'alpha et l'oméga pour conduire des politiques publiques. L'IA ne doit être qu'au service de celles-ci, mais sans faire disparaître ou reléguer au second plan l'expertise des agents et l'expérience empirique de la vie dans nos communes. Nous pensons notamment à son utilisation sur des questions de voirie évoquées dans cette feuille de route. L'usage de l'IA ne doit pas non plus devenir à terme un prétexte à une baisse d'emplois publics - n'en déplaise à Monsieur DESCHAMPS. Nous comptons sur vous pour lever nos craintes sur l'usage que vous avez l'intention d'en faire.

M. GEST : D'autres questions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : L'IA, l'intelligence artificielle, c'est un peu comme une vague, soit on surfe dessus, soit on la prend en pleine face. Il faut surfer dessus, et c'est un moyen incontournable que les sociétés privées ont déjà adopté pour faire réaliser des tâches de basse qualification et pour remettre des agents, qui étaient dans des bureaux, en relation avec le public. L'IA n'est pas un ennemi quand on sait l'utiliser, quand on l'utilise bien, et je pense que le fait de l'appréhender avec bienveillance est une démarche noble et intéressante.

M. GEST : Monsieur JARDÉ.

M. JARDE : L'IA est déjà entrée en fonction dans notre vie quotidienne, et particulièrement dans le domaine de la santé puisque je l'utilise régulièrement, comme tout le CHU, au niveau des

stabilités ligamentaires dans mes prothèses, et l'on a une sécurité plus importante. C'est donc un plus. Effectivement, l'IA, c'est important.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Je ne voudrais pas que vous vous mépreniez, je ne suis pas anti-IA, je ne vis pas dans une grotte sans téléphone, sans ordinateur, je suis complètement connectée. Ce qui m'inquiète, c'est l'utilisation que l'on en fait.

M. GEST : Nous avons bien compris, nous ne vous faisons pas de procès d'intention. En tout cas, c'est un vrai sujet et je souhaite d'ailleurs que notre administration générale intensifie sa réflexion sur ce sujet car il faut pouvoir l'utiliser, au risque sinon d'être utilisés. Il faut dominer la peur et voir ce qu'elle peut apporter, et elle peut apporter pas mal de choses. Rien à ajouter, Margaux ?

MME DELETRE : Non, simplement vous dire qu'il ne s'agit pas de l'essentiel de cette feuille de route. Bien sûr que la collectivité s'intéresse aux solutions basées sur l'intelligence artificielle, notamment pour la détection des fuites dans le réseau d'eau potable, pour la qualification de l'état de la voirie, pour la réduction des déchets dans les cantines scolaires, et nous aurions tort de ne pas nous aider de cette technologie. Néanmoins, ce qu'il faut retenir de cette feuille de route, c'est la complexité engendrée aujourd'hui par la dématérialisation, et notamment la dématérialisation des services publics, ce qui peut, malheureusement, créer de nouvelles fractures. L'illectronisme aujourd'hui fait des dégâts et si l'on ne s'y attelle pas et si on ne prend pas soin des populations déjà exclues, le numérique continuera d'exclure. C'est aussi l'essence même de cette feuille de route qui est aujourd'hui très globale et dont il va découler un plan d'action précis avec des objectifs calendaires indispensables.

M. GEST : Nous sommes d'accord. Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Deux points. D'une part, je souhaite dire à Zoé DESBUREAUX que lorsqu'on était en classe de 1^{ère} jadis, une dissertation portait sur "science sans conscience n'est que ruine de l'âme" et le meilleur moyen pour éviter les dérives est, entre autres, de faire de la politique, et c'est surtout de faire de la politique dans un pays démocratique qui permet justement le contrôle de ce type de dérive, tel que nous sommes en train de le voir dans d'autres pays actuellement. D'autre part, je pense que l'IA est vraiment le sujet qui peut atteindre un niveau de transversalité sur l'ensemble du territoire, car si l'on veut avoir un territoire le plus attractif possible, et compte tenu de la technicité des moyens à mettre en œuvre pour aborder plus sereinement l'IA, il faut l'envisager sur l'ensemble du territoire, et notamment du pôle métropolitain. C'est le type de dossier que nous devons aborder collectivement.

M. GEST : Je n'ai pas d'opposition sur ce principe, notamment au niveau du pôle métropolitain qui est déjà une instance de dialogue évidente. Si sur ce genre de sujet, nous pouvons partager avec les autres, il y a toujours plus d'idées dans huit têtes que dans une seule.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - KATALYZE. INCUBATEUR D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. ESS. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME DELETRE : Depuis le 1^{er} juillet 2024, l'incubateur d'économie sociale et solidaire, aussi appelé incubateur ESS, autrefois porté par La Machinerie, est désormais piloté par KatalyZe. KatalyZe est une structure ayant pour mission d'identifier et d'accompagner les projets

responsables et innovants qui répondent à des besoins réels sur le territoire d'Amiens Métropole.

Afin de permettre la mise en œuvre de cet incubateur ESS, je vous propose de contribuer au financement de l'incubateur de KatalyZe à hauteur de 20 000 € au titre de l'année 2025.

Ce financement se décompose en :

- Une part fixe d'un montant de 15 000 € ;
- Une part variable d'un montant de 5 000 € attribuée en totalité si au minimum 30 projets sur l'année bénéficient des programmes d'incubation de KatalyZe et si 2 structures sont créées sur cette même période.

A noter que cette part variable peut être réduite à 2 500 € si uniquement 25 projets bénéficient sur l'année des programmes d'incubation. En deçà de cet objectif, cette part de la subvention se verra supprimée.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, que je vous propose d'approuver.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - ASSOCIATION DREAMMAKERS. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME DELETRE : Dreammakers hérite des savoir-faire, des outils, des méthodes, de l'histoire de l'association EPA, anciennement Entreprendre pour Apprendre Hauts-de-France dont elle est issue, convaincue que la mutation entrepreneuriale de la région est essentielle à son avenir. Elle accompagne les territoires dans l'évolution de la culture entrepreneuriale des jeunes en les sensibilisant à l'entrepreneuriat.

Afin de lui permettre la poursuite du déploiement de ses actions dans nos établissements, sur le territoire, et d'augmenter le nombre de jeunes touchés par ces actions en 2025, je vous propose comme l'année dernière de lui apporter un soutien financier à hauteur de 10 000 €.

Il convient d'approuver, d'autoriser la signature de la convention annexée et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DELATTRE, DESBUREAUX se sont abstenus.

35 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL D'AMIENS METROPOLE. PARCOURS ALIMENTAIRE PEDAGOGIQUE ET ANIMATION D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES POUR UN APPROVISIONNEMENT DURABLE ET DE QUALITE EN 2025 ET 2026. CONVENTIONS.

MME DELETRE : Amiens Métropole a été retenu dans le cadre de l'appel à candidatures "Soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux de niveau 2" lancé par la Direction Régionale chargée de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Hauts-de-France. Comme suite à la convention avec la Préfecture que nous avons validée ici même en septembre 2024, je vous propose dans la continuité d'approuver les conventions avec 6 associations qui vont mettre en œuvre le projet, à savoir : Terres Zen, La Maison du Colonel, La Collab Solidaire, Les Robin.e.s des Bennes, Les Recyclettes, et Bio en Hauts-de-France.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions relatives à un parcours alimentaire à destination des habitants les plus en difficulté du territoire.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - ASSOCIATION INITIATIVES PAYSANNES. TERRITOIRES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME DELETRE : Toujours dans le cadre du PAT que nous co-portons avec la Chambre d'Agriculture de la Somme, nous avons pour objectif de structurer la politique agricole et alimentaire afin d'agir sur le "mieux produire", le "mieux manger", "l'éducation alimentaire, et d'encourager les initiatives en faveur d'une alimentation saine, durable, locale et ancrée sur le territoire.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention à un acteur avec lequel nous travaillons depuis quelques années, Initiatives Paysannes, d'un montant identique à celui de 2024, à savoir 5000 € pour l'année 2025 pour la mise en œuvre d'actions favorisant, notamment, les installations sur le territoire et l'accompagnement dans les transitions sur les fermes, les territoires et au sein des filières.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - RESEAU DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2025.

MME DELETRE : Pour terminer, un soutien au réseau des AMAP, les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne des Hauts-de-France, que vous connaissez sous format de paniers, en lui attribuant une subvention de 2 000 € pour lui permettre la mise en place de ses actions de promotion et de développement sur le territoire d'Amiens Métropole.

Le Réseau propose d'intervenir autour de l'accompagnement des projets de création de nouvelles AMAP, de suivi, d'accompagnement des partenariats et l'animation du réseau. Il compte 109 AMAP en Hauts-de-France dont 8 sur le territoire d'Amiens Métropole et il recense 300 familles de la métropole amiénoise adhérentes.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA SOMME. ADIL DE LA SOMME. AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE DUO IMMOBILIER. AIVS 80. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

M. GEST : Je supplée notre ami Guy PENAUD qui a dû subir une petite intervention qui s'est très bien passée. Il va très bien. Conformément à nos engagements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé le 5 novembre 2020, je vous propose comme chaque année de soutenir l'Agence Immobilière à Vocation Sociale à hauteur de 50 500 € et l'ADIL de la Somme pour 31 500 €, pour l'année 2025, afin d'encourager le travail mené par ces associations tant dans l'émergence de logements sur le territoire que dans l'accompagnement des particuliers sur les plans juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.

Je rappelle que l'ADIL de la Somme est un partenaire important de la collectivité dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat et en matière d'accès à la propriété. Elle joue également un rôle prépondérant dans l'information et l'accompagnement des ménages éligibles aux aides de l'ANAH.

Concernant l'AIVS 80, elle s'est engagée en 2018 auprès de la Ville d'Amiens dans le dispositif "Logement d'abord" et œuvre à développer une offre de logements privés à loyer modéré tout en facilitant l'intégration des foyers les plus modestes. Je vous propose d'approuver les conventions correspondantes et de m'autoriser à les signer. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - ACQUISITION AUPRES DE CLESENCE, PARTIE SUD DE L'ILET MOZART A AMIENS, TERRAIN CONSTRUCTIBLE A VOCATION ECONOMIQUE.

M. GEST : Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Pigeonnier qui permettra le développement d'une offre nouvelle et le déploiement d'une mixité sociale sur le quartier, je vous propose d'acquérir, auprès de Clésence, l'îlot constructible Mozart à vocation économique situé au sud du site d'une superficie totale de 6 537 m² moyennant le prix de 30,50 € le m². La dépense totale (coûts des terrains + frais notariés) est estimée à 200 378 €.

A noter également que la Ville d'Amiens, lors du Conseil municipal de la semaine dernière, vient d'acquérir des parcelles situées au nord de l'îlot Mozart destinées à l'aménagement d'un chemin piéton reliant le cœur d'îlot à l'avenue de l'Europe et d'un espace vert.

Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - Etablissement public de coopération culturelle Cirque Jules Verne. Pôle National Cirque. Conseil d'administration. Désignation de représentants.

M. SAVREUX : L'EPCC, Cirque Jules Verne, opérateur dédié à la production et à la diffusion des arts du cirque et de la rue, a actualisé ses statuts, que nous avons d'ailleurs adoptés ici même en date du 14 novembre 2024. Ils ont ensuite été approuvés par le Conseil d'administration du Cirque le 25 novembre 2024. Il est donc nécessaire aujourd'hui que le Conseil d'Amiens Métropole redésigne ses représentants au sein de ce conseil d'administration.

Nous avons droit à 4 représentants, selon l'article 10 des statuts. Je vous propose donc de reconduire la même représentation qu'actuellement, à savoir Alain GEST, Margaux DELÉTRÉ, Marion DOURNEL-GARAT et moi-même, ce qui permet de respecter la parité.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Hormis les 4 représentants désignés, qui ne prend pas part au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. GEST (pouvoir de M. PENAUD), Mmes DELÉTRÉ, DOURNEL-GARAT, M. SAVREUX n'ont pas pris part au vote.

41 - AIDE AUX PROJETS ARTISTIQUES CULTURELS ET PATRIMONIAUX. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Dans la continuité d'une précédente délibération que nous avons approuvée en décembre dernier, je vous propose aujourd'hui de verser des subventions aux associations culturelles, artistiques et patrimoniales listées dans la délibération, pour un montant total de 447.200 € au titre de l'année 2025.

Un montant global de 345 200 € correspond aux aides aux projets et nous avons une somme de 102 000 € aux subventions de fonctionnement. Dans cette dernière somme, on retrouve les progressions pour "On a marché sur la bulle" et "La lune des pirates" qui, comme vous le savez, vont intégrer de nouveaux locaux et ont besoin de moyens supplémentaires. C'est donc un véritable effort de la collectivité, compte tenu des contraintes budgétaires, de maintenir le montant annuel de subvention, et en même temps de progresser sur des établissements dans lesquels nous investissons beaucoup.

Il convient par ailleurs d'approuver les conventions et avenants y afférent et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Pas de questions ? Mickaël

M. GUERIN : Je ne prendrai pas part au vote pour raison évidente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. GUÉRIN (pouvoir de Mme LAVALLARD) n'ont pas pris part au vote.

42 - MUSEES D'AMIENS. PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2026.

M. SAVREUX : Je vous propose d'approuver la mise en œuvre d'une exposition temporaire au Musée de Picardie en 2026 qui serait axée sur le dessin, dénommée : "L'œil de la passion : dessin français des collections privées françaises d'Henri IV à la Révolution française". Cette exposition se propose de présenter au public, au moyen d'une sélection de 130 à 150 œuvres, un résumé de l'art du dessin en France. L'ensemble de ces dessins seront issus de collections d'amateurs français, collections donc parfois inédites et qui n'ont jamais été vues du public. Nous pensons que cette exposition suscitera l'intérêt à Amiens et bien au-delà, à une échelle nationale et internationale.

Ce projet fera l'objet de sollicitations de subventions auprès de la DRAC, de la Région Hauts-de-France et du Département de la Somme. Le budget prévisionnel pour cette exposition, communication comprise, est estimé à 180 000 €. Par ailleurs, cette exposition est parfaitement en lien avec la stratégie que nous développons visant à faire d'Amiens un territoire d'excellence autour du dessin.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - MUSEES D'AMIENS. DEVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION DES PUBLICS. FONDATION POUR L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE D'INSPIRATION CHRETIENNE BACOUËL-SUR-SELLE. FASSIC. CONVENTION.

M. SAVREUX : Je vous propose cette fois-ci d'approuver la convention à intervenir avec la Fondation pour l'Action Sanitaire et Sociale d'Inspiration Chrétienne (FASSIC) Hauts-de-France qui gère, sur le site de Bacouël-sur-Selle, un foyer de vie, un foyer d'accueil médicalisé, un foyer d'hébergement, un accueil de jour, un service d'accueil de vie sociale, ainsi qu'à proximité de Camon l'EPADH de la Neuville. Cette fondation accompagne près de 200 résidents sur l'ensemble des sites implantés sur notre territoire.

Ce partenariat vise, bien sûr, à favoriser l'accès aux collections du Musée de Picardie par les publics les plus éloignés de la culture, notamment les personnes présentant une déficience intellectuelle légère à modérée avec ou sans troubles associés.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et de l'autoriser à solliciter toute aide publique ou privée permettant de soutenir ce partenariat.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - MUSEES D'AMIENS. DISPOSITIF D'AIDE A LA PRODUCTION MIS EN PLACE PAR LA CASA DE VELAZQUEZ POUR TEREZA LOCHMANN. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. SAVREUX: Dans la continuité de l'exposition programmée en 2024 au Musée de Picardie et qui s'appelait Tereza Lochmann, la fabrique des légendes, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec La Casa de Velázquez, à Madrid, en vue de la création d'un fonds d'aide à la production qui a pour vocation de soutenir et d'accompagner financièrement cette artiste dans la réalisation d'un projet artistique dans le cadre de sa résidence à l'Académie de France à Madrid.

Pour les Musées d'Amiens, il s'agit de valoriser les frais engagés du contrat d'auteur de Tereza Lochmann, à hauteur de 2 000 €. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - MUSEES D'AMIENS. SOCIETE DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. CONVENTION DE PARTENARIAT. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN COMMUNITY MANAGER

M. SAVREUX : La Société des Antiquaires de Picardie est bien connue pour contribuer à l'enrichissement, à l'étude et à la diffusion des collections auprès des publics, à la programmation et à l'animation culturelle et au rayonnement des musées d'Amiens. Elle a pour vocation de contribuer par ses recherches à une meilleure connaissance du passé de la Picardie, sous toutes ses formes, de manière similaire à l'axe territorial du projet scientifique et culturel du Musée de Picardie.

Je vous propose d'approuver le partenariat avec la Société des Antiquaires de Picardie par la signature d'une convention, mais également des conventions d'occupation du domaine public et de mise à disposition de Monsieur Jean-Loup LEGUAY, qui est Community Manager, pour une période d'un an renouvelable deux fois pour intervenir chaque mercredi de 14h30 à 18h. Cette convention est rendue nécessaire puisque la Société des Antiquaires de Picardie est hébergée au sein même du musée de Picardie, et il s'agit pour cette mise à disposition de pouvoir assurer la communication et le travail administratif de cette Société des Antiquaires de Picardie.

M. GEST : Pas de difficulté sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RESTAURATION DU PARC ZOOLOGIQUE. SAS PAVILLON & Co. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2023.

M. SAVREUX : Il s'agit d'une délibération que nous retrouvons chaque année puisqu'il s'agit du rapport d'activité du Pavillon Bleu. Vous savez qu'Amiens Métropole a délégué à la SAS Pavillon & Co, en date du 14 janvier 2021 par le biais d'un contrat de concession de service public, la gestion du service de restauration du parc zoologique pour une durée de 7 ans, du 14 janvier 2021 au 31 décembre 2027.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique et du contrat de concession, la SAS Pavillon & Co a remis son rapport d'activité portant sur l'année 2023, qui est la troisième année d'exploitation du lieu. Je vous propose d'en prendre acte, suite à son examen par la Commission consultative des services publics locaux.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

DONT ACTE

47 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. PRETS D'ŒUVRES PATRIMONIALES. INSTAURATION D'UNE COMMISSION DE PRETS. COMPOSITION DE LA COMMISSION. CONVENTION-TYPE.

MME BOCHE : Bonsoir à tous, chers collègues, il s'agit d'instaurer une commission de prêts d'œuvres patrimoniales qui sont gérées par la bibliothèque Louis Aragon. Pour ce faire, il convient d'installer les membres de cette commission et d'approuver la convention-type jointe au projet de délibération.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS. ACCEPTATION D'UN DON D'UN CD-ROM CONTENANT UN SCENARIO MIS EN VIDEO D'ILSE GARNIER : VOYAGE DANS LE COSMOS. CONVENTION

MME BOCHE : Il s'agit d'un don de CD-Rom qui contient un scénario d'une œuvre d'Ilse Garnier. Nous avons parlé d'elle récemment puisque le fonds s'est enrichi récemment. Cette poétesse est spatialiste. Il convient donc d'approuver la convention de don.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - FERRIERES. INTERET COMMUNAUTAIRE. ACTIONS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL. BIBLIOTHEQUE RELAIS DE FERRIERES. CONVENTION.

MME BOCHE : La bibliothèque actuelle de Ferrières se trouve à l'étage, et pour des questions évidentes d'accessibilité, ce n'est pas pratique. La mairie de Ferrières a donc proposé le transfert de la bibliothèque dans un ancien local d'entretien, qui est donc situé au rez-de-chaussée et qui a pignon sur rue. Il s'agit d'approuver cette convention qui établit que puisque c'est un bâtiment communal, la maîtrise d'ouvrage reviendra à la commune ainsi que les travaux sur le clos et le couvert. Amiens Métropole interviendra au titre des actions de soutien au développement culturel pour ce qui relève de l'aménagement intérieur du bâtiment.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - CONTRAT METROPOLITAIN DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE. PROGRAMME ET ENGAGEMENTS FINANCIERS. AVENANT. ANNEE 2025.

MME DOURNEL-GARAT: Amiens Métropole poursuit les objectifs du contrat métropolitain de généralisation de l'éducation artistique et culturelle adossé au Schéma Métropolitain de l'Education Artistique et Culturelle tout au long de la vie.

En 2025, le dispositif d'initiation, de pratique et de sensibilisation (DIPS) permettra à plus de 2500 élèves, répartis dans 127 classes, dans 48 écoles d'Amiens Métropole, de bénéficier, en temps scolaire, d'une rencontre avec un artiste et des œuvres, autour d'un projet artistique réalisé avec leur enseignant. Ce travail de sensibilisation est prolongé par un volet hors temps scolaire, qui concernera plus de 500 enfants.

Je vous propose d'approuver l'avenant à la convention cadre, qui spécifie les participations respectives des différents partenaires pour l'année 2025. Il s'agit de 182 400 € pour la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, qui consacrerait pour le financement des actions : 14 575 € dans le cadre du DIPS de niveau 1 ; 64 925 € pour le dispositif DIPS de niveau 2, en temps et hors temps scolaire ; 6 000 € pour la résidence Transition, et 96 900 € pour le financement de trois résidences-missions à des fins d'éducation artistique et culturelle ;

Quant au ministère de la Culture, il apporterait une contribution financière globale de 92 000 € plus spécifiquement pour la mise en œuvre des résidences missions à des fins d'éducation artistique et culturelle. Cette subvention sera versée sur le compte de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole. Quant au ministère de l'Education nationale, il assurerait l'accompagnement pédagogique et le suivi administratif du dispositif auprès des écoles.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

51 - NOUVEL EQUIPEMENT DEDIE AUX MUSIQUES ACTUELLES. INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES DE LA COUR SISE 1 RUE DES ARCHERS. PROTOCOLES.

MME DOURNEL-GARAT : Il s'agit de l'indemnisation des propriétaires de la cour sise 1 rue des Archers dans le cadre de la construction du nouvel équipement dédié aux musiques actuelles. Il nécessite l'empiètement de la clôture de chantier sur la propriété voisine à usage de parking privatif d'un immeuble collectif. Cet empiètement, indispensable au bon déroulement des travaux, impacte le stationnement de 7 véhicules. C'est pourquoi je vous propose d'approuver l'indemnisation des propriétaires impactés selon un calcul établi à partir du coût mensuel de l'abonnement au parking le plus proche, c'est-à-dire le parking Saint-Leu Cathédrale à raison de 78 € par mois sur la durée des travaux, soit 14 mois.

Le montant total de l'indemnisation proposée s'élève ainsi à 7 644 €, à répartir entre les trois propriétaires.

Je vous invite alors à valider les protocoles d'indemnisation annexés à la délibération et à en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

52 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. AVENANT N° 5.

M. DUFLLOT : Par contrat de délégation de service public, Amiens Métropole a confié, en 2017, la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation de son nouveau centre aquatique dénommé Aquapôle à la société CAP SAMARO. Je vous propose ici d'approuver un avenant n° 5 à ce contrat de DSP.

En effet, le contrôle des comptes des exercices 2017 à 2021 ainsi que la crise énergétique ont mis en lumière des imprécisions qui demandent une adaptation de certains articles et annexes du contrat, comme ceux relatifs au plan de maintenance et de renouvellement, à l'affectation des charges prévisionnelles entre concessionnaire et exploitant, à l'inventaire des biens de retour valorisé, mais aussi une modification de la date d'envoi de l'actualisation au 15 avril afin de permettre une validation de la grille tarifaire au 1^{er} juillet de la même année. De plus, un nouvel indice électricité est introduit au contrat afin de permettre un contrôle précis par la collectivité de l'indexation opérée annuellement. Enfin, l'avenant intègre la volonté de la collectivité de mettre en place un système de récupération des eaux de rejets pour le remplissage des laveuses.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Cette délibération emploie un jargon incompréhensible nous empêchant de nous prononcer à son sujet, et n'a pas fait l'objet d'un avis de la CCSPL. En conséquence, nous nous abstenons.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) se sont abstenus.

53 - AMIENS. PARC DU GRAND MARAIS. PRECISION SUR LE PERIMETRE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE.

M. DUFLOT : Le parc du Grand Marais a été intégré au transfert de biens de la Ville d'Amiens au profit de l'agglomération d'Amiens Métropole au moment de la création de la Communauté d'agglomération. Dans la délibération du 31 mars 2000, le parc apparaît au titre de « la création, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques d'intérêt communautaire » et également cité dans la liste des équipements sportifs transférés dans la rubrique « football ».

L'ensemble du Parc est considéré aujourd'hui comme communautaire. Toutefois, considérant notamment le retrait du parc de la liste des biens rattachés à la compétence relative au développement économique, le camping des Cygnes restant la seule emprise rattachée à la compétence « Développement économique Tourisme », je vous propose de circonscrire le périmètre de l'intérêt communautaire aux seuls équipements sportifs du site, selon le plan annexé à la présente délibération, c'est-à-dire le terrain de football à l'ouest, puis la halle dans laquelle il y a un mur d'escalade, et le football américain à l'est qui va faire l'objet d'ici quelques semaines d'une rénovation totale.

M. GEST : La parole à Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Ce parc est d'intérêt communautaire, vous l'avez dit, depuis 25 ans. Nous nous interrogeons donc sur l'opportunité du timing de cette dénonciation de l'intérêt communautaire des deux tiers du parc. Celui-ci ne serait tout à coup plus voué à une activité touristique. La collectivité, et plus particulièrement son élu dédié, Monsieur DÈCLE, aurait renoncé à en faire un objet d'attractivité du territoire. Il n'aurait subitement plus d'intérêt au titre de la politique de la ville, ou bien ne s'agit-il pas seulement, comme il est de coutume avec vous, de faire supporter les frais non plus par la Métropole, à l'exception de ce que qui ne peut vraiment pas passer pour une compétence communale des équipements sportifs, mais par la Ville, sans aucun avis du côté du Conseil municipal de la ville concernée, ce qui est quelque peu particulier comme façon de faire. Où est donc Monsieur le Maire d'Amiens pour défendre les intérêts de sa commune ?

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je vais être beaucoup moins polémique. Je n'ai pas compris ce que vous aviez en tête avec cela. Est-ce une obligation qui nous est tombé dessus, cela se pourrait. Etions-nous un peu borderline, et cela permet de clarifier. Ou y aurait-il un impact financier que j'aurais mal perçu ?

M. GEST : Monsieur STENGEL.

M. STENGEL : Je pense qu'il faut remettre un peu d'objectivité sur les usages du parc du Grand Marais. On présente un dossier, et Guillaume DUFLOT vient de le faire parfaitement bien. Nous avons des équipements sportifs soutenus par la collectivité, Amiens Métropole. Les équipements sportifs sont bel et bien d'intérêt communautaire. Ils ont un public qui vient de toute l'agglomération, et quand on connaît les usages du parc du Grand Marais, situé sur l'extrémité du secteur, l'immense majorité des promeneurs et des utilisateurs du parc du Grand Marais est constituée d'habitants des quartiers avoisinants, c'est-à-dire Longpré, Etouvie, et Montières. Je

vous invite à vous promener toute la semaine dans le parc du Grand Marais et vous verrez qu'il y a beaucoup plus d'Amiénois qui vont quotidiennement s'y promener. Il est donc assez logique que le secteur et la Ville d'Amiens supportent le fonctionnement et l'entretien de l'emprise du parc et des allées de promenade, et que les équipements sportifs communautaires reviennent à la communauté. Cette partition se fait dans tous les autres espaces de notre ville, de notre collectivité.

M. DE JENLIS : Je pense qu'il faut arrêter de voir le mal partout, et par honnêteté intellectuelle, je ne vois pas ce qui peut choquer de constater que le parc du Grand Marais n'est pas d'intérêt communautaire. A ce moment-là, on va mettre aussi le parc de la Hotoie, le parc Saint-Pierre en intérêt communautaire, et puis tous les parcs et jardins de toutes les communes de la Métropole en intérêt communautaire. Au départ, l'histoire de ce classement d'intérêt communautaire a été parfaitement expliquée par Guillaume DUFLOT, et cela n'a pas lieu d'être. Donc, rectifier une erreur ne relève en rien d'un mauvais esprit ou d'une mauvaise intention envers la ville concernée. Je sais que le temps passant, les esprits vont s'échauffer, mais c'est un peu usant de voir le mal partout dès que l'on rectifie des situations ou dès que l'on met des situations au carré. Il serait bon d'être un peu plus exemplaire dans les interventions.

M. GEST : Je pense que vous avez eu deux réponses successives de bon sens, Madame DESBUREAUX, et que vous avez été convaincue.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, se sont abstenus.

54 - SALOUËL. PONEY CLUB ET GOLF. PERIMETRE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE.

M. DUFLOT : Le Poney Club, initialement situé à Amiens, avait été déclaré d'intérêt communautaire en 2001 par convention avec la commune d'Amiens. Depuis 2003, il est situé rue Albert Camus à Salouël, installé sur des terrains propriété de la Ville d'Amiens. Le Golf de Salouël est situé sur des propriétés de la commune de Salouël et d'Amiens Métropole et a également été déclaré d'intérêt communautaire en 2001 par convention avec la commune de Salouël. Cependant, les périmètres de ces deux équipements n'ont jamais été précisés.

Dans un but de clarification, je vous propose donc de réaffirmer l'intérêt communautaire du Poney Club et d'approuver le périmètre de cet intérêt communautaire pour le Poney Club et le Golf, tel que précisé dans l'annexe 1 transmise avec la délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ou des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE. REVERSEMENT DE LA REDEVANCE SUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE. CONVENTION.

M. GEST : Je donne la parole à Eric GUÉANT qui supplée notre ami Eric MAQUET ce soir.

M. GUEANT : Depuis le 1^{er} janvier 2025, les exploitants des services d'eau potable doivent facturer aux abonnés la nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable mentionnée au code de l'environnement, soit 0,40 €/m³, tarif qui a été fixé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, puis en reverser le produit à cette même Agence de l'Eau, à l'encaissement du prix.

En contrepartie des encaissements perçus par Amiens Métropole pour le compte de l'Agence de l'Eau, Amiens Métropole recevra de la part de l'Agence de l'Eau une indemnité forfaitaire pour frais d'assiette et de collecte d'un montant de 0,30 € HT par facture, dans la limite d'un montant annuel de 0,90 € HT maximum par abonné. Au titre de l'année 2023, Amiens Métropole a pu encaisser sur l'exercice 2024 une recette d'un montant de 40 366,44 € TTC.

Je vous propose d'approuver la convention avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, permettant de préciser les modalités de reversement de cette redevance sur la consommation d'eau potable. Il convient par ailleurs d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Ce point avait été expliqué lorsque nous avons débattu sur le prix de l'eau. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GUEANT : Si vous permettez, Monsieur le Président, je peux présenter les points 56 et 57 puisque les deux dossiers concernent la très belle commune de Seux.

Concernant le premier dossier, il convient de rappeler que l'exploitation du captage de Creuse est assurée par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Saint-Landon. L'eau issue de ce captage est nécessaire à l'alimentation des communes d'Amiens Métropole que sont Creuse, Clairly-Saulchoix, Guignemicourt, Bovelles, Revelles et Pissy. La commune de Seux s'est ajoutée à compter du 1^{er} janvier 2024. Cela fait l'objet d'une convention de fourniture d'eau par le SIAEP du Saint-Landon à la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole.

Le SIAEP du Saint-Landon avait confié l'exploitation du service de distribution de l'eau à l'entreprise SPEE service public et un avenant au contrat de délégation de service public a été conclu entre la SPEE service public et le SIAEP du Saint-Landon, intégrant, d'une part, une prolongation de la durée du contrat pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 décembre 2023, et d'autre part, une revalorisation des prix.

Je vous propose d'approuver la convention concernant l'exploitation du captage de Creuse et la vente d'eau du 1^{er} août 2023 au 30 juin 2027, et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

Le second dossier porte sur la régularisation du 1^{er} août 2022 au 31 décembre 2023 pour la gestion du service de distribution d'eau potable pour la même commune de Seux, qui a intégré la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole au 1^{er} janvier 2018. En intégrant Amiens Métropole, la commune de Seux a dû se retirer du SIAEP du Saint-Landon.

Une première convention de gestion a été conclue entre la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole et le SIAEP du Saint-Landon le 18 novembre 2020 régissant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 juillet 2022, prolongée par une convention pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 décembre 2023.

Je vous propose donc pour ce deuxième dossier d'approuver la convention de régularisation permettant notamment à Amiens Métropole d'encaisser une recette de 11 058,91 € TTC perçue auprès des habitants de Seux et destinée au financement des investissements.

M. GEST : Y a-t-il des demandes d'explication, des questions ?

56 - FOURNITURE D'EAU PAR LE SIAEP DE SAINT-LANDON A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - SEUX. GESTION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. REGULARISATION DU 1^{ER} AOÛT 2022 AU 31 DECEMBRE 2023. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - GEMAPI. DELEGATION DE DEUX MISSIONS DE LA COMPETENCE EXERCEE SUR LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE PRIVE DE LA RIVIERE DE LA SELLE A L'EPTB SOMME AMEVA. CONVENTION 2025-2029.

MME SAVARIEGO : Je vous propose de déléguer une partie des compétences exercées sur le réseau hydrographique privé de la rivière de la Selle à l'EPTB Somme-AMEVA, à savoir l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, et la défense contre les inondations et contre la mer sont déléguées à l'EPTB Somme AMEVA sur le réseau hydrographique non domanial de la rivière de La Selle, précisément « La rivière Selle de Vers-sur-Selle à Amiens et le canal de Renancourt ou de la Hotoie ».

Les montants des travaux sont estimés à 305 000 € TTC, la dépense à supporter par Amiens Métropole sera, au pire, de 114 000 €, et en fonction de l'octroi de subventions qui peuvent atteindre 80% des sommes engagées.

Il convient d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précisant les modalités de ces délégations.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Les représentants qui siègent au sein de cette instance ne prennent pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme SAVARIEGO, MM. TAUFOR, BIENAIMÉ, MAQUET (pouvoir à M. GUÉANT), n'ont pas pris part au vote.

59 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CENTRE D'EXPOSITION ET DE CONGRES MEGACITE. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2023.

M. DECLÉ : Comme chaque année, je vous présente succinctement le rapport d'activité du centre d'exposition et de congrès de Mégacité, cette fois pour l'année 2023. Il faut retenir que le chiffre d'affaires de 2023 de Mégacité est comparable à celui de 2022 avec une petite variation de -2%. Il se répartit comme suit :

- 1 043 000 € contre 940 000 € en 2022 pour les manifestations organisées.
- 1 600 000 € contre 1 900 000 € en 2022 pour les manifestations accueillies.
- 1 200 000 € contre 1 100 000 € en 2022 pour les autres activités.

A noter que si le chiffre d'affaires se maintient, il y a deux fluctuations importantes, à savoir le chiffre d'affaires de la partie congrès est en baisse de 45%, et le chiffre d'affaires de la partie foires, salons et expositions est, lui, en hausse de 20%, et le chiffre d'affaires de la partie spectacles est en hausse de 50%. C'est d'autant plus curieux qu'au niveau national, ce sont les tendances inverses que nous observons. Pour les centres d'exposition et de congrès comparables au nôtre, on observe au niveau national une augmentation de la partie congrès alors que nous sommes en baisse et, à l'inverse, une chute assez importante de la partie foires, salons, expositions et spectacles alors que nous enregistrons une hausse importante.

Concernant les charges directes 2023, nous sommes sur une baisse évidente de 74 000 € par rapport à 2022, notamment sur les charges locatives. On observe également, suite au contexte inflationniste de 2023, que les achats de matières premières ont été multipliés par plus de deux par rapport à 2022, soit +113%. En ce qui concerne le compte prévisionnel, la redevance que nous percevons est supérieure à celle du prévisionnel, puisque nous percevons 51 000 € de redevance contre 35 000 € par rapport au prévisionnel. De même, le chiffre d'affaires dont je vous parlais tout à l'heure est 7% supérieur par rapport au prévisionnel ou au compte prévisionnel.

5 manifestations ont été organisées sur le site en 2023. Quant aux manifestations accueillies, elles sont en baisse de 6% par rapport à 2022. Evidemment, la baisse de la partie congrès doit nous préoccuper, et c'est notamment pour l'une de ces raisons qu'a été lancée une étude par un cabinet d'études sur la question du devenir du site de Mégacité. Plusieurs scénarii sont sur la table que nous étudions avec ce cabinet et donc un scénario devra être choisi pour la redynamisation du site de Mégacité.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Le point essentiel de ce rapport est clairement la différence qui se creuse entre les visiteurs venant assister à des colloques professionnels, à des congrès, et ceux qui assistent à des expositions ou à des foires. Ce n'est pas du tout le même public, et le public des professionnels vient généralement de plus loin, de toute la France, parfois de Belgique, parfois d'un peu plus loin, il a un pouvoir d'achat supérieur, il loge à l'hôtel une à trois nuits, mange au restaurant, contrairement au public venant assister à une foire exposition, par exemple, la journée, et qui va consommer un sandwich le midi. Il n'est pas nécessaire de creuser pour comprendre d'où cela vient. Cela vient du fait que les entreprises, quand elles organisent des congrès et des colloques regardent comment acheminer leurs salariés vers les centres de congrès. Et nous sommes en compétition avec bien d'autres villes de France où les centres de congrès sont situés à proximité soit des aéroports, soit des gares. Nous n'avons pas cette chance. Mégacité est loin d'un aéroport et loin d'une gare. Vous avez mis en place une étude avec un cabinet externe qui va certainement vous rendre cette conclusion, c'est-à-dire confirmer que l'écart se creuse parce que Mégacité est éloigné d'une gare. J'imagine qu'il apportera bien plus de préconisations, mais je pense qu'il ne faut pas attendre très longtemps pour prendre la décision de déménager notre centre de congrès à proximité immédiate de la gare, car sinon, nous continuerons chaque année à payer des frais exorbitants parce que l'établissement vieillit et que nous n'allons pas tenir la compétition bien longtemps avec d'autres villes de France.

M. GEST : Vous faites un constat qui ne nous a pas échappé. C'est une question qui avait d'ailleurs été plutôt tranchée dans un autre sens par les professionnels qui gèrent actuellement Mégacité, qui ont toujours considéré que ce n'était pas vraiment un handicap. Je ne vous apprendrai pas non plus que pour aller de la gare à Mégacité, il existe une ligne de BHNS qui doit mettre dix minutes pour s'y rendre. Sans doute est-ce préférable d'être en centre-ville, à

proximité des hôtels, sachant qu'à proximité de Mégacité, il n'y a qu'un hôtel de 15 chambres. Nous comprenons tout cela. Je note qu'il est question ici des résultats de 2023 et que depuis lors est intervenu un changement de direction, suite au départ en retraite de l'ancien directeur. Il faut regarder comment les choses évoluent et l'étude qui a été lancée est destinée à prendre les décisions qui nous paraîtront les plus adaptées.

DONT ACTE

60 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. LABEL ACCUEIL VELO. CANDIDATURE.

M. DECLE : L'office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole aimerait candidater pour obtenir le label national de l'Accueil Vélo, qui permet d'attester de la qualité de l'accueil réservé aux cyclotouristes en itinérance. Pour obtenir ce label, plusieurs critères doivent être respectés. Le fait de pouvoir proposer un itinéraire vélo à moins de 5 km de l'office de tourisme, de pouvoir proposer des équipements adaptés aux cyclotouristes, et notamment un kit de réparation en cas de problème à l'office de tourisme, ce qui est le cas, de pouvoir les informer et les conseiller sur les différents parcours. Nous aimerions pour cela, puisque c'est une étape à franchir, cotiser à hauteur de 200 € pour trois ans à la structure Accueil Vélo pour ensuite proposer notre candidature à l'obtention de ce label, sachant que de nombreux cyclotouristes qui, lorsqu'ils préparent leur séjour, regardent si certaines destinations ont ce label national assez connu, le label Accueil Vélo.

M. GEST : Je suppose que ce rapport ne pose pas de difficulté.

ADOpte A L'UNANIMITE

61 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE 2025-2027.

M. DECLE : Le Contrat de destination touristique 2025-2027 est simplement la nouvelle appellation de ce que l'on appelait auparavant le Contrat de rayonnement touristique, que je vous avais présenté en 2021. Ce contrat liait à la Région les 8 communautés de communes du Pôle Métropolitain. Le Contrat de destination touristique vient poursuivre cela. Il lierait les 8 communautés de communes du Pôle Métropolitain, le Pôle métropolitain en lui-même et la Région sur des objectifs communs sur le plan touristique, et cela se traduirait concrètement par des aides, notamment des subventions de la région sur des projets très concrets.

Pour vous donner des exemples, pour le précédent Contrat de rayonnement touristique, la Région a abondé et a subventionné des projets comme le développement du spectacle nocturne du Souffle de la Terre, la création d'un complexe de soins et de bien-être, l'amélioration des éléments structurants de la cité souterraine de Naours, l'événement "Fous d'Amiens", ou encore la création de la micro-brasserie Brewpub La Filature il y a deux ans.

Cette délibération doit passer par chaque communauté de communes pour pouvoir être définitivement adoptée à l'échelle du Pôle Métropolitain.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

62 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMME D'ACTIVITES DE PROMOTION DE LA GASTRONOMIE AMIENOISE 2025.

M. DECLÉ : Depuis 2023, nous avons lancé ces différentes manifestations. Pour 2025, plusieurs manifestations sont prévues sur le thème de la promotion de notre patrimoine culinaire et gastronomique, à savoir :

- Renouveler le "dîner extraordinaire" qui a déjà connu deux éditions. L'année dernière, il a eu lieu sur la pelouse du stade de la Licorne, il y a deux ans aux Hortillonnages, et nous sommes en train de finaliser le lieu pour cette année.

- Une programmation de goûters et d'apéritifs proposés par l'Office de tourisme, comme par exemple les "apéros au petit trot" où vous courez 5 km avec une guide qui vous propose de découvrir de manière sportive le territoire d'Amiens, et vous êtes récompensés au final en allant visiter un commerçant qui propose ses spécialités locales.

- Comme chaque année, "utiliser" les Journées européennes du patrimoine pour promouvoir notre patrimoine gastronomique et donc mettre en avant un plat picard oublié. Cette année, il s'agira de la caghuse. Pour votre information, c'est une rouelle de porc accompagnée d'oignons et d'un mélange d'eau, de vinaigre et de vin blanc, très peu proposée aujourd'hui et nous allons essayer de la remettre au goût du jour à l'occasion des Journées européennes du patrimoine avec des commerçants et des restaurateurs partenaires qui proposeront la caghuse dans leurs menus.

- Renouveler l'événement "Fous d'Amiens" pour la troisième fois. Cette manifestation s'est développée l'année dernière. Le samedi, il s'agit du marché sur l'eau avec un chef qui vous propose de rencontrer les maraîchers, les producteurs, pour donner des conseils de cuisine en matière d'entrées et de plats. Le dimanche, il y a un marché des producteurs de la région Hauts-de-France à Mégacité. Et le lundi, des conférences suivies ensuite d'un dîner avec la fine fleur des chefs amiénois qui vous proposeront un dîner en quelque sorte extraordinaire.

- La nouveauté cette année sera la création d'un événement gastronomique populaire est festif autour de la pomme de terre. La date reste à déterminer, nous y travaillons. C'est la promotion sous toutes ses formes de la pomme de terre avec les restaurateurs, les commerçants, les lycées hôteliers, avec tous les acteurs qui peuvent proposer la pomme de terre sous toutes ses formes dans un lieu à déterminer. C'est un événement gratuit autour de notre patrimoine culinaire qui est celui de la pomme de terre.

Voilà, chers collègues, ce que je vous propose pour cette année 2025 en ce qui concerne la gastronomie.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DELATTRE, DESBUREAUX ont voté contre.

63 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. COMMERCIALISATION ET PROMOTION DU PASS AMIENS CŒUR DE SOMME.

M. DECLE : Pour votre information, nous allons pouvoir commercialiser le Pass Tourisme Amiens Cœur de Somme le 4 avril. Ce pass va au-delà des frontières de la Métropole. C'est un projet du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois qui concerne les 8 communautés de communes du territoire que nous appelons touristiquement Amiens Cœur de Somme. Le principe est simple : vous payez soit 25 € les 24 heures, soit 32 € les 48 heures, soit 39 € les 72 heures. En échange, pendant le temps imparti qui s'écoule, vous pouvez faire tout ce que vous voulez dans le pass. La plupart des offres prévues dans le pass sont gratuites et il y a quelques offres de réduction, notamment en baie de Somme. C'est l'occasion de vous dire qu'il n'y a pas dans ce pass qu'Amiens Cœur de Somme, mais aussi des offres touristiques, comme l'Historial de Péronne ou des offres Baie de Somme.

Ce pass n'est pas une finalité, il devra être développé, et à l'avenir nous intégrerons également des acteurs privés, des restaurateurs, des hôteliers. C'était une question de Madame BECKER il y a quelques conseils d'agglomération, il faudra que nous intégrions le BHNS dans le pass. Il faudra également que nous le déclinions de manière thématique. Dans quelques mois, nous pourrions imaginer un pass nature, un pass culture, un pass mémoire. On peut tout imaginer maintenant qu'il est prêt à être mis en œuvre.

Je vous propose de délibérer sur sa commercialisation le 4 avril prochain à travers les trois offres que je vous ai présentées : 24 heures, 48 heures et 72 heures.

M. GEST : Avez-vous des questions sur le City Pass ?

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - RIVERY. DENOMINATION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA METROPOLE DU NOM DE M. JEAN-LOUIS CHRISTEN.

M. TAUFOR : Le maraîcher Jean-Louis Christen, aussi connu sous le surnom de l'Hortillon de Lune, était un pionnier de l'agriculture biologique et une figure des hortillonnages. Il avait démarré en 1985 à Bertangles, avant de s'installer deux ans plus tard sur des parcelles de la commune de Rivery, où, depuis 2007, via son association pour le maintien d'une agriculture paysanne "Les amis de l'Hortillon de Lune", il écoulait chaque vendredi sa production.

Décédé le 29 avril 2024 à l'âge de 66 ans, la commune de Rivery souhaite donner son nom au parking qui jouxte l'exploitation, à savoir la parcelle AH162 propriété d'Amiens Métropole. Je vous propose ainsi de répondre favorablement à cette demande en donnant à cette parcelle son nom.

M. GEST : Je pense que cela ne fera pas de difficulté étant donné la notoriété de ce personnage, maraîcher de son état.

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

65.1 - VŒU EN DIRECTION DU GOUVERNEMENT POUR LE DEGEL DU PASS CULTURE.

M. GEST : Il nous reste un vœu et une question orale. Le vœu a été déposé par Zoé DESBUREAUX et amendé par Pierre SAVREUX. Je crois que vous vous êtes mis d'accord sur un texte. Souhaitez-vous lire le texte, Madame DESBUREAUX ?

MME DESBUREAUX : Je tiens à préciser que je ne l'ai pas déposé seule mais avec le groupe Communistes Républicaines et Citoyennes ainsi que le groupe Amiens c'est l'tien, et nous avons accepté les amendements proposés par Monsieur Pierre SAVREUX. Je peux donc le lire.

M. GEST : Si vous êtes d'accord sur le nouveau texte, vous pouvez en donner lecture et nous le mettrons aux voix.

MME DESBUREAUX : *"Fin janvier, le gouvernement annonçait, dans le cadre des débats budgétaires, plusieurs mesures de réduction du Pass Culture. Parmi elles, la baisse de la part collective de ce dispositif, dédiée aux sorties et projets culturels des établissements scolaires, et une enveloppe fixée à 50 millions d'Euros jusqu'au début de la prochaine année scolaire. Ce seuil ayant déjà été atteint, cela signifie purement et simplement la mise à l'arrêt pour les enseignants des projets pédagogiques appuyés par le Pass Culture. Du jour au lendemain, l'argent encore disponible sur la plateforme ADAGE (qui sert au suivi et réservations des enseignements artistiques et culturels) a été bloqué, ce qui a entraîné l'abandon pur et simple de certains projets en cours de finalisation.*

Cette décision est doublement pénalisante : elle met un frein net à tout un pan de l'activité pédagogique, fondée sur l'ouverture à la culture et au monde, et elle met en difficulté le monde culturel, déjà fragile, en le privant d'une partie de ses activités et projets. Surtout, elle parvient à ce résultat désolant en annulant des crédits d'ores et déjà alloués. Ce qui avait été donné a été repris !

L'autre problème est qu'il ne s'agit pas que d'une mise en pause très provisoire avant une reprise de plus belle en septembre 2025. Avec une baisse de près d'un quart du budget de la part collective du Pass Culture, ce ne seront que 22 millions d'Euros qui seront disponibles à la prochaine rentrée. En plus de la baisse de la part collective, le gouvernement a décidé, par décret, de retirer la part individuelle du Pass Culture aux moins de 17 ans et de diviser par deux celle allouée aux jeunes de 18 ans.

Le Conseil d'Amiens Métropole, réuni ce jeudi 27 mars, souhaite faire part de son inquiétude au regard de l'actualisation des modalités du Pass Culture.

Quand Amiens Métropole, à la faveur d'une politique volontariste et ambitieuse, formalisée dans son Schéma Métropolitain d'éducation artistique et culturelle, intègre le cercle des villes et métropoles 100% ESC, elle formule le vœu de la meilleure synergie possible avec les dispositifs d'accès à la culture du ministère dédié, dont le Pass Culture conçu au bénéfice des publics les plus jeunes. Sans rien méconnaître des contraintes pesant sur le budget de l'Etat et en observant les dépassements d'enveloppe générés par la part collective du Pass Culture sur l'exercice 2023-2024, le Conseil d'Amiens Métropole formule le vœu de :

- Maintenir sans interruption l'enveloppe dédiée à la part collective du Pass Culture en priorisant et critérisant les projets ;

- Préserver le volume initial de l'enveloppe dédiée à la part collective du Pass Culture : 72 millions d'Euros ;

- Et redonner aux jeunes de moins de 17 ans la possibilité de bénéficier de la part individuelle du Pass."

M. GEST : Il est bien entendu qu'il s'agit du texte qui a fait l'objet d'un accord.

65.2 - QUESTION ORALE SUR LES DIFFICULTES FINANCIERES DE L'USINE YNSECT ET SUR LES CONCLUSIONS DE LA RAPPORTEUSE PUBLIQUE AU SUJET DE LA ZAC BOREALIA 2.

M. GEST : La parole est à Tarek BAÏS.

M. BAÏS : *"Monsieur le Président, mes chers collègues, en 2018, vous annoncez fièrement l'installation de l'usine Ynsect à Poulainville. Ce site devait créer une certaine d'emplois dans la métropole et soutenir l'économie locale par sous-traitance. Aujourd'hui, l'entreprise spécialisée en farine d'insectes est en redressement judiciaire, malgré d'importants investissements publics et le licenciement de 20% de l'effectif de l'usine en 2023.*

L'agglomération a participé pour près de 770.000 € au projet, la situation l'oblige donc à un suivi exemplaire pour trouver des solutions et sauver ces emplois. La confiance que vous portez aux entreprises du territoire n'empêche pas la vigilance, mais votre silence sur votre suivi de la situation nous inquiète, Monsieur le Président. Qu'avez-vous entrepris pour protéger ces emplois durablement ?

Autre sujet qui inquiète, la rapporteuse publique a pointé des irrégularités considérables concernant le projet de la ZAC Borealia 2. Ses conclusions sont graves, et elle demande l'annulation partielle, voire totale du projet.

Vous semblez toutefois préférer l'obstination que réorienter sérieusement le projet dans une voie plus respectueuse de l'environnement. Vous avez promis un développement innovant et responsable, mais le projet a changé trois fois de nature : initialement, un village artisanal, et aujourd'hui un projet de gigafactory. Comment comptez-vous rebondir si la ZAC n'aboutit pas et êtes-vous prêt à réétudier votre projet dans une perspective plus verte ?"

M. GEST : La parole à Marc FOUCAULT pour la réponse.

M. FOUCAULT : M. BAÏS, vous vous découvrez à travers cette question et l'article dans le JDA, une passion un peu soudaine pour l'économie au moment où l'un de nos fleurons amiénois, une de nos entreprises les plus prometteuses, se trouve en difficulté.

Au fond, Monsieur BAÏS, en lisant la tribune dans le JDA et votre vœu, je crois tout simplement que vous n'aimez pas les entrepreneurs, les innovants, ces hommes et ces femmes, ingénieurs de formation comme Antoine HUBERT, le patron d'Ynsect, qui risquent beaucoup aujourd'hui, y compris à titre privé, pour que notre société soit meilleure demain qu'elle n'est aujourd'hui.

Je vais vous décevoir fortement, mais à l'heure où je vous parle Ynsect est toujours en vie. Oui, comme beaucoup de jeunes entreprises, surtout de très jeunes entreprises industrielles, Ynsect a des difficultés de trésorerie, elle doit faire face à des marchés très compliqués, secoués par la géopolitique. Malgré cela, Ynsect est toujours vivant et je peux vous assurer que tout est, évidemment, mis en œuvre pour qu'il le demeure.

Dans ces moments compliqués, il y a deux catégories de personnes, celles qui œuvrent discrètement pour essayer de sauver une entreprise et celles qui passent leur temps à donner des leçons sur les réseaux sociaux et à donner des informations généralement assez inexactes. En silence aujourd'hui, chacun fait son travail pour sauver Ynsect : l'administrateur, l'Etat et les banquiers publics, la Région et Nord France Invest, la Métropole avec le Service Développement économique, Alain GEST et Hubert de JENLIS, les dirigeants d'Ynsect, bien

sûr, à commencer par son fondateur, les actionnaires qui ont mis beaucoup d'argent, sachant que c'était une des plus importantes levées de fonds en Europe, et évidemment les salariés. Ce travail discret, dont je n'ai aucunement l'intention de dévoiler quoi que ce soit ce soir, c'est exactement la même méthode que nous avons utilisée pour la reprise de Metex par Avril il y a quelques mois et le sauvetage de 300 emplois.

Pour finir sur Ynsect, c'est vrai que nous avons contribué à hauteur de 700 K€, et je peux vous dire que si la situation se représentait aujourd'hui nous referions exactement la même chose.

Votre deuxième point portait sur Borealia. Je pense que vous n'aimez pas les entrepreneurs, mais vous n'aimez pas beaucoup non plus, je pense, les demandeurs d'emploi de notre territoire. Je ne sais pas si vous en êtes conscient, mais dans 12 mois, c'est-à-dire à peu près pour la prochaine élection, il n'y aura plus un mètre carré de foncier disponible sur Amiens, friches comprises, bien sûr, puisque nous avons déjà utilisé Whirlpool, l'ancienne station d'épuration. On peut dire que tout est quasiment épuisé, encore plus pour des entreprises industrielles qui ont besoin d'un peu plus que quelques mètres carrés. C'est évidemment une situation totalement intenable pour une grande métropole comme Amiens, et surtout pour une métropole industrielle qui a absolument besoin de foncier de taille significative. A Amiens, et malgré l'excellent rapport de Margaux tout à l'heure, nous ne sommes pas à la Silicon Valley, nous ne pouvons pas avoir une multitude de startups numériques qui s'installent dans quelques maisons à Saint-Pierre, à Saint-Maurice, à Montières, etc. A Amiens, nous avons un ADN industriel, et il nous faut donc de la place pour que nos industries se développent, et nous n'en avons plus.

En effet, nous attendons le jugement suite à l'audience du 11 mars dernier. Il serait très regrettable, compte tenu de ce que je vous ai dit, que la création soit annulée, d'autant que le projet sur lequel nous avons travaillé collectivement n'a plus rien à voir avec ce qui avait été imaginé sous Gilles DEMAILLY ou même lors du premier mandat d'Alain GEST et de Brigitte FOURÉ. Les choses ont beaucoup évolué, le monde a bougé et continue de bouger à une vitesse incroyable, et donc aujourd'hui, en effet, et compte tenu aussi des aspects environnementaux, vous savez très bien que nous ne sommes plus du tout sur le plan d'hier, mais sur une technopôle avec une ou deux entreprises, et donc une capacité à créer beaucoup d'emplois et, en même temps, à préserver l'environnement.

Attendons de voir ce que dira le juge, nous attendons la décision. Je tiens simplement à vous mettre chacun face à vos responsabilités, car on sait bien que l'économie est le moteur de tous les territoires. S'il n'y a pas d'économie, il n'y a plus de services publics, il n'y a plus d'aides, plus de gratuité pour la bibliothèque, plus rien du tout. C'est donc extrêmement préoccupant. Dans tous les cas, je le répète, à Borealia ou ailleurs, il faudra trouver du foncier, et si nous n'en trouvons pas, il faut avoir bien conscience que nous serons dans une situation très grave pour les prochaines années.

Ne pas avoir de perspective foncière serait d'autant plus dommage que nous sommes sur une très belle dynamique d'emplois, contrairement à ce que vous écrivez dans le JDA, et notamment de développement industriel. Je me suis livré tout à l'heure à une petite évaluation chiffrée des investissements industriels sur dix ans, soit la moitié du mandat précédent, le mandat actuel, et les annonces d'investissement, donc les deux à trois années, soit 2017-2027. Tiamat : 140 millions d'Euros, Goodyear : 150 millions d'Euros, Amazon : 150 millions d'Euros, Unither : pas loin des 100 millions d'Euros, Avril qui a repris Metex : 130 millions d'Euros, Procter & Gamble sur les 10 ans : à peu près 350 millions d'Euros, Ynsect : 100 millions d'Euros à minima, Igol, Métarom, la Manufacture Abbevilleoise avec ses 300 emplois, représentent 50 millions d'Euros. Soit 1,2 milliard d'investissements industriels sur les 10 ans, plus d'un milliard investis par nos

acteurs industriels. C'est plus que les investissements publics, Mairie, Amiens Métropole, sur la même période où nous devons tutoyer le milliard mais sans tout à fait l'atteindre. Là, nous les dépassons largement, et j'ai dû en oublier.

Vous parlez dans le JDA, Monsieur BAÏS, d'un constat d'échec industriel. Nous pourrions tout à fait demander à un évaluateur externe de regarder ces chiffres, mais je crois que ce sont les meilleurs chiffres en termes d'investissements industriels sur Amiens depuis 40 ou 50 ans. Et je ne parle évidemment pas des emplois. En définitive, ces investissements permettent de sauver des emplois mais aussi d'en créer et de donner une perspective aux salariés. Quand il y a de l'inquiétude, souvent les syndicats ont raison en soulignant que l'entreprise n'investit plus. Et c'est vrai que souvent, c'est le moment où cela commence à être mal ressenti et où souvent les licenciements arrivent et parfois les fermetures d'entreprise. Donc 1,2 milliard, ce n'est pas rien. Mais il faut quand même que ce soit relié au chômage, et je rejoins vos propos, Monsieur BAÏS, le vrai baromètre, c'est le taux de chômage que nous livre l'Etat. Il est historiquement bas. Je ne pense pas que nous ayons là aussi, depuis 40 ans, eu un taux de chômage aussi bas sur le territoire amiénois. Il est de 8,4%. Dans le JDA, pour des raisons que j'ignore, vous parlez de 10%. Il n'est pas compliqué de prendre les vrais chiffres, sauf si votre but est volontairement, pour des raisons que j'ignore ou que je subodore, de donner des chiffres erronés. Donc 8,4% de chômage sur le territoire à Amiens. Il faut savoir qu'en 2015, à la sortie du mandat de Gilles DEMAILLY, nous étions à 12,1%, moins 3,7% de taux de chômage sur notre territoire sur dix ans, malgré tous les problèmes de formation de nos populations. Moins 3,7% pour nous, moins 2,6% au niveau national. En termes d'emploi, les deux quinquennats d'Emmanuel Macron auront été extrêmement positifs. Mais nous faisons mieux que le national.

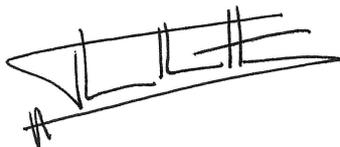
Donc, Monsieur BAÏS, ma conclusion est que vous êtes fâché avec les entrepreneurs, vous êtes fâché avec les chômeurs, mais je crois que vous êtes aussi extrêmement fâché avec les chiffres.

M. GEST : Merci à Marc FOUCAULT. Nous avons terminé l'ordre du jour. Je vous donne rendez-vous le 15 mai prochain.

La séance est levée à 21 h 31.

Le Secrétaire de séance

Thomas LHERMITTE



Le Président de séance

Alain GEST

